Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 125 (1999)
Heft: 5

Anhang: Cahiers de l'ASPAN Suisse occidentale, année 17, no 1
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CAHIERS DE L'
ASPAN
SUISSE OCCIDENTALE

Les *Cahiers de l'ASPAN-SO* sont l'organe d'information du groupe de Suisse occidentale de l'Association suisse pour l'aménagement national et paraissent trois fois par an dans la revue *Ingénieurs et architectes suisses.* Ils sont adressés gratuitement à ses membres.

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Allô, Ferdinand... ! (M. Jaques) III

COMMENT VA LA VILLE, BILAN DU SIECLE

La Suisse, fragment de la galaxie urbaine européenne (A. Corboz) V

Villes et agglomérations (F. Baumgartner) X

De la fosse aux ours à aujourd'hui (J.-P. Vouga) XII

Les stations sur le chemin des villes suisses (C. Wasserfallen) XIV

La ville industrielle (M. Bassand) XV

Villes, autonomie et seuil de viabilité (F. Moruzzi) XVII

La Chaux-de-Fonds, du plan orthogonal à aujourd'hui (D. Clerc) XXI

Lausanne, ville, agglomération et association de communes (J.-P. Allamand) XXIII

Un plaidoyer pour la ville dans le monde d'Internet? (S. Lin) XXV

AGENDA XXVIII

PUBLICATIONS XXVIII

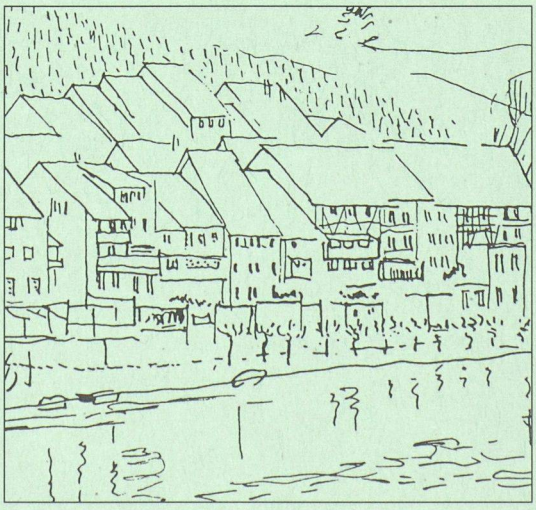

Cahier ASPAN-SO N° 1 10 mars 1999

17e année - Tiré à part du N° 6
De la revue *Ingénieurs et architectes suisses*

L'élimination des nuisances du trafic actuel et la remise à niveau en quelques minutes !

Leur construction leur confère la fiabilité nécessaire pour les sollicitations les plus extrêmes.

SOLO-SELFLEVEL, des dispositifs **articulés** et **réglables au niveau de la chaussée**, possédant un joint néoprène continu solidaire du couvercle ou de la grille et leur assurant une bonne stabilité tout en excluant le risque de boitement et de claquement.

SOLO SELFLEVEL Brevet + Patent

Classe D400, E600 et F900
avec ou sans verrouillage
(ventilé ou non en **D400**).

Classe D400
avec ou sans verrouillage.

Classe D400.

CH-1957 Ardon
info@fasa.ch +41 27 305 30 30
www.fasa.ch +41 27 305 30 40

vss/f/01-99

FASA-FONDERIE ET ATELIERS MECANIQUES D'ARDON S.A.

RAMELET SA

MAISON FONDÉE EN 1902

CONSTRUCTIONS METALLIQUES

le savoir faire métallique

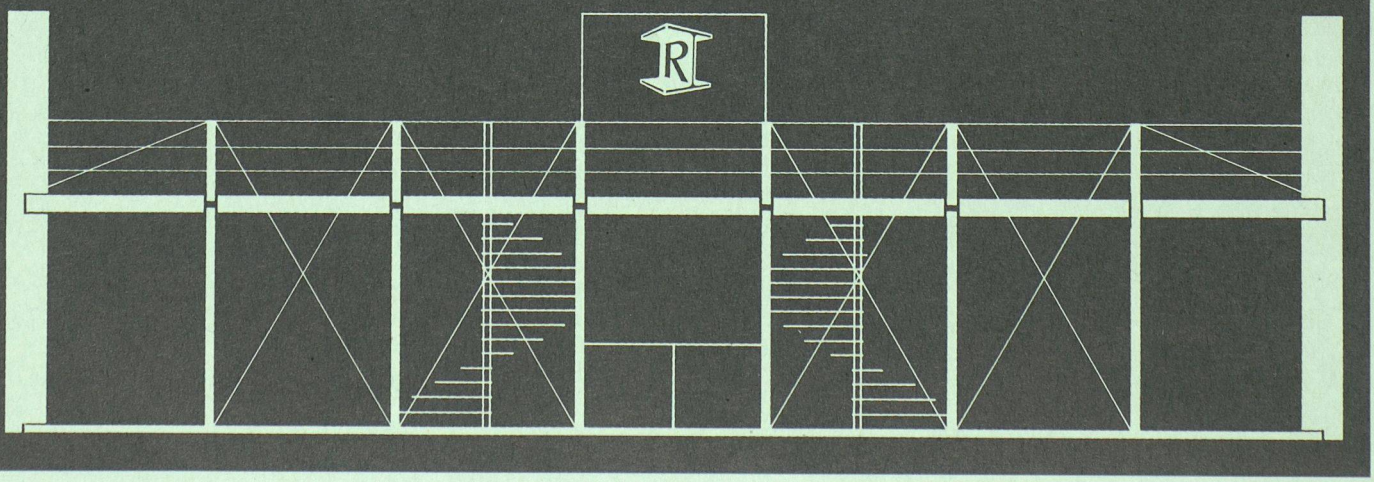

ALLÔ, FERDINAND...!

Nous avons décidé de consacrer les trois cahiers de cette année 99 à un bilan séculaire sur les sujets qui font le quotidien de nos préoccupations: la ville, la campagne et la montagne.

Décrire le passé et l'évolution de nos villes européennes est un tableau rapidement brossé jusqu'au milieu de notre siècle:

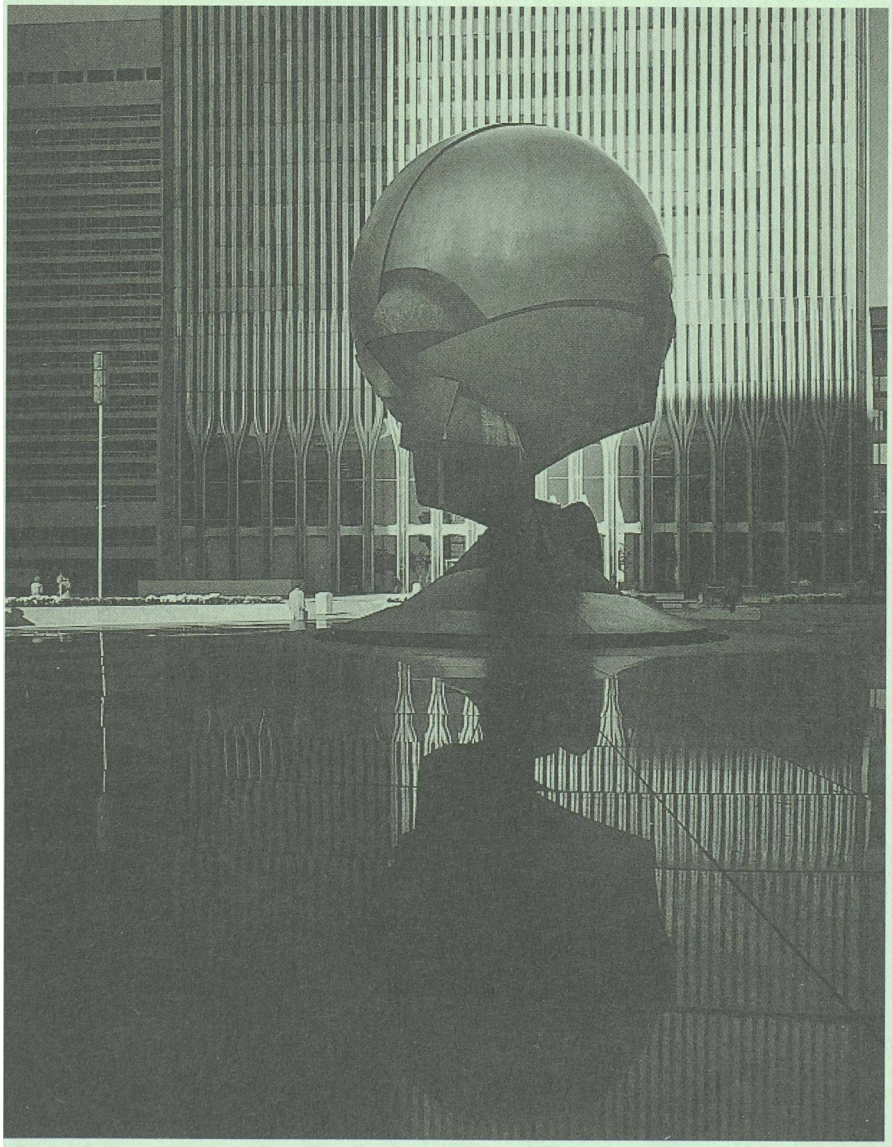

Une ville du XX^e siècle
Photographie Michel Jaques

- la ville médiévale, enserrée dans ses murs, entièrement distincte de son milieu encaissant, la campagne, avec les caractéristiques premières du milieu urbain: les échanges, le pouvoir, le sacré, le symbolique,
- la ville des faubourgs et des boulevards, rendue possible dès que les moyens stratégiques et la mainmise sur le milieu rural le permettaient,
- la ville haussmannienne, structurée par ses larges avenues pour des raisons d'interventions policées rapides,
- la ville des hygiénistes, ouverte, aérée, ensoleillée,
- la ville industrielle où activités et logements, sous la forme de cités ouvrières, cohabitaient,
- enfin, la ville éclatée en ses banlieues et développant des déplacements quotidiens de plus en plus longs.

Jusque là, point n'était difficile de localiser et d'identifier la ville. Puis, comme le démontre André Corboz dans nos colonnes, la ville échappe à notre volonté de la circonscrire. Elle devient coalescence, nébuleuse; elle dément la notion d'harmonie; elle paraît chaotique parce qu'elle est le lieu de rationalités multiples.

Voyant mal comment débroussailler ce chaos, j'en appelle à Ferdinand de Saussure, fondateur de la linguistique structurale moderne, pour éclairer ma vision et constater que nous avons affaire à un «glissement sémantique». Je m'explique: la notion de ville perd de son contenu pour ne devenir qu'un mot. Le «signifiant» l'emporte sur le «signifié». Plus saugrenu encore, la ville devient objet de discours au détriment de son sens concret. La ville est «décollée» de son territoire.

Deux exemples viennent appuyer cette façon d'appréhender la ville:
- l'agglomération urbaine s'étend au-delà des découpages politiques; elle s'étend en réseaux bien au-delà de son tissu homogène; elle développe des liaisons virtuelles indépendamment de son support physique.
- le citoyen résidant dans les espaces ruraux produit des relations plus fortes avec les centres de travail et de décisions qu'avec ses propres voisins.

Bureau du groupe Suisse occidentale
Victor Ruffy, président
Arlette Ortis, vice-présidente
Beat Plattner, secrétaire
Majorie 8, 1950 Sion
Isabelle Debrot, trésorier

Rédaction des Cahiers ASPAN – SO
Florence Meyer Stauffer, responsable
ASPAN, Seilerstrasse 22, 3011 Berne
Tél. (031) 380 76 76
Publicité
Senger Media SA – Lausanne
23, Pré-du-Marché – 1004 Lausanne – Tél. (021) 647 78 28
Impression: Presses Centrales Lausanne SA, route de Genève 7, 1003 Lausanne

Comité de rédaction
Michel Jaques, président, rédacteur en chef
Membres:
Anne-Marie Betticher, Denis Clerc,
Christa Perregaux, Fulvio Moruzzi, Arlette Ortis,
Claude Wasserfallen

Dès lors, dans ce nouveau contexte, il convient de nous demander si la «ville-mot», la «ville-vocable» n'est pas devenue l'objet singulier de l'urbaniste et de l'aménagiste. En d'autres termes, quel sera le matériau de l'urbaniste, du politicien et du citoyen au XXIe siècle? Gardons-nous peut-être de nous montrer trop cartésien en la matière et acceptons comme possible l'interaction entre le «signifiant» et le «signifié», entre la «ville-mot» et la «ville-objet». Tentons de voir dans quelle mesure le signifiant peut développer une nouvelle image de la ville et servir de levier à son évolution.

Ainsi, les mots comme: **«ville-jardin, ville-spectacle, ville-connexion, ville-plateforme, ville-flottante, ville-module, ville-littoral, ville-carrefour, ville-frontière, aéro-ville, ville-territoire, ville-contacts, ville-marché, ville-outil, syber-ville, ville-2000»** ne produisent-ils pas des échos concrets? N'est-il pas temps que les citoyens, les politiques et les professionnels donnent du sens à ces mots?

Michel Jaques

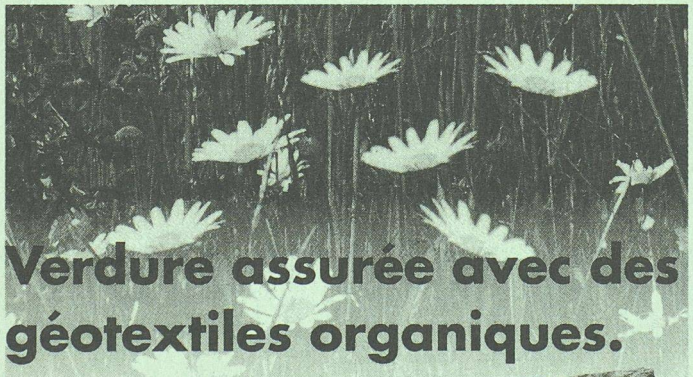

- **Tissus de coco:** Pures fibres de coco, très résistantes
- **Filet de jute:** L'alternative au meilleur prix
- **Nattes de paille et coco:** Egalement avec semences incorporées
- **Fascine végétative:** Pour la revitalisation de cours d'eau

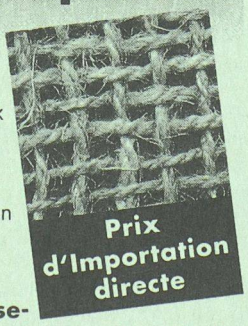

Notre proposition pour un reverdissement réussi: Conseils, génie biologie, semis hydraulique/Hydroseeding, semis forestier, gazon-gravier, végétalisation extensive de toitures, protection contre l'érosion, gazon précultivé.

HYDROSAAT SA

CH-1717 St. Ursen
Tél. 026 - 322 45 25
Fax 026 - 323 10 77

LA SUISSE, FRAGMENT DE LA GALAXIE URBAINE EUROPÉENNE

Le titre «La Suisse, fragment de la galaxie urbaine européenne» cherche à formuler une réalité dont beaucoup d'entre nous n'ont pas encore pris conscience, c'est-à-dire l'existence d'un tissu bâti presque continu à travers l'Europe entière, soit de Londres à Rome comme de Barcelone à Berlin et Prague. Nous sommes au croisement de ces deux aires, de ces deux «bananes» comme le dit une expression à la mode.

Remarquez d'abord que l'idée d'une mégalopole helvétique n'est nullement nouvelle. Armin Meili l'avait déjà exposé en 1932, lorsqu'il parla d'une «weit dezentralisierte Grossstadt Schweiz»: à quelques signes (comme l'extension en tache d'huile et surtout le développement le long des voies de communication), il avait déjà entrevu le système dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui. Si Armin Meili avait la vue perçante, que penser alors du personnage qui consigne la réflexion, je dirais même le constat suivant: «La Suisse entière n'est pour ainsi dire qu'une ville divisée en treize quartiers dont les uns sont sur les vallées, d'autres sur les coteaux, d'autres sur les montagnes (...) il y a des quartiers plus ou moins peuplés, mais tous le sont asssez pour marquer qu'on est toujours dans la ville». La date: 1763. L'auteur: un certain J.-J. Rousseau. Chose curieuse, Rousseau, ordinairement ennemi des villes, juge le phénomène positivement: «On ne croit plus parcourir des déserts quand on trouve des clochers parmi les sapins, des troupeaux sur les rochers, des manufactures dans des précipices, des ateliers sur des torrents. Ce mélange bizarre a je ne sais quoi d'animé et de vivant...» Si je cite, c'est évidemment parce que nos contemporains, placés à l'autre bout de l'évolution, jugent, eux, l'urbanisation généralisée avec une extrême sévérité.

PREMIÈRE THÈSE

Or, ce jugement négatif, telle ma première thèse, nous empêche de saisir ce qui se passe. Qualifier la mégalopole suisse, la Ruhr, la région parisienne ou la périphérie milanaise de chaotique, leur reprocher (contradictoirement) leur intrinsèque monotonie, c'est se placer dans une position idéale pour ne rien comprendre. Vous rétorquerez peut-être que parmi les contempteurs de la mégalopole, il y a des gens comme Lewis Mumford qui nomme d'avance «nécropolis» la phase où nous nous trouvons aujourd'hui. Mais j'aimerais faire valoir que le comportement territorial des villes a déjà fait l'objet, depuis longtemps, de l'attention des géographes: ils ont constaté les premières fusions de villes avant la première guerre mondiale (ainsi Roubaix-Tourcoing en France ou Eberfeld-Barmen, devenue Wuppertal en 1930, en Allemagne); Geddes (1915) baptisa conurbation les ensembles de villes voisines formant système; Gottmann (1961) lançait le terme de mégalopole pour désigner la nébuleuse urbaine qui s'étend de Philadelphie à Boston. Mais comment ces mutations ont-elles été perçues? Elles ne l'ont pas été! Ni par le grand public, ni par les théoriciens de l'urbanisme. Les cas étudiés ont été aussitôt éliminés comme des exceptions relevant de la tératologie urbaine.

DEUXIÈME THÈSE

Cette attitude de refus, ai-je dit, nous empêche de comprendre. Faisons un pas de plus. Notre idée implicite de la ville relève d'une fausse interprétation – telle, ma deuxième thèse. Qu'est-ce à dire? Du moment que l'urbanisme – tout comme l'architecture d'ailleurs – ne fait ordinairement pas partie de la culture générale, nous nous référons – sans même nous en rendre compte – à une conception de la ville pathétiquement restrictive. Nous entendons par ville un milieu bâti de façon compacte, qui se distingue à la fois par l'ordre contigu des bâtiments et par l'unité des gabarits; ce milieu présente donc une grande homogénéité; en outre, il s'oppose à la campagne de façon aussi tranchée que possible. En somme, cette définition est encore celle de Cicéron et de l'Encyclopédie de Diderot et D'Alembert, à un point près: nous n'exigeons plus de mur d'enceinte. Une telle vision renvoie, toujours inplicitement, à l'antiquité via la Renaissance ou au moyen âge via le Romantisme.

E.A.R.A. S.A.

ÉCRANS ANTIBRUIT
REVÊTEMENTS ABSORBANTS
CONCEPT ET RÉALISATION

UTILISATION :

Parois antibruit :
Routes – autoroutes – voies ferrées
aéroports – stands de tir

Revêtements absorbants :
Ouvrages existants – assainissement
de locaux industriels etc.

Case postale 7
1607 Palézieux-Gare

Tél. 021 / 908 08 53
Fax 021 / 908 08 50

Malheureusement, et pour plusieurs raisons, cette représentation n'est pas soutenable: elle réduit «la ville» au centre-ville et même, très souvent, au noyau historique (ce qui n'est pas toujours la même chose); statistiquement, elle élimine les trois quarts au moins de la surface urbaine (et souvent bien davantage), donc les neuf dixièmes des habitants. En outre, une telle représentation est incapable de prendre la mobilité en charge, qui caractérise – et depuis longtemps – le mode de vie urbain, soit depuis qu'on ne travaille plus au lieu où l'on habite, ou l'inverse. Pour dire la même chose sous une autre forme, cette représentation se réfère encore à une espèce de ville-surface, où règne une spatialité de voisinage, alors que nous vivons dans des villes-réseaux, où les proximités ont éclaté (Piveteau, 1986). Enfin, remarque de nature qualitative, il faut admettre qu'en opposant un modèle historique idéalisé à la ville actuelle, nous oublions tous les désavantages des cités anciennes, dont nous ne pourrions absolument pas supporter les conditions sociales, culturelles, économiques et surtout sanitaires.

TROISIÈME THÈSE

Fausse représentation, ai-je dit plusieurs fois. Mais pour quels motifs est-il pour la plupart d'entre nous si difficile de renoncer à la surévaluation du passé, du passé antérieur à la révolution industrielle, pour tout dire? Parce que notre vision urbaine est encore déterminée par la notion d'harmonie. Or – et j'en viens à ma troisième thèse – la notion d'harmonie est périmée. Ou si vous préférez – mais cela revient au même – la notion d'harmonie contribue elle aussi à nous empêcher de percevoir les phénomènes urbains actuels. Je ne dis pas cela par goût du paradoxe, mais en considérant l'art contemporain, au sens le plus large. MacLuhan (1965) observait que l'art moderne constituait une espèce de système d'alarme avancé: les vrais artistes sont comme certains animaux, qui perçoivent les tremblements de terre avant même qu'ils n'aient lieu. Or l'art contemporain, à partir de Cézanne et surtout des cubistes, en passant par les surréalistes, les expressionnistes, les abstraits de tout poil, le pop-art, l'art pauvre, l'art conceptuel, le mouvement Fluxus, les hyperréalistes, le *land art* et j'en oublie, devrait avoir préparé notre sensibilité à ne plus percevoir en termes d'harmonie, mais en termes de contrastes, de tensions, de discontinuité, de fragmentation, d'assemblage, de happening, etc., bref, en tant que systèmes dynamiques ne relevant d'aucune esthétique précédente. Il va de soi que les mêmes observations peuvent se faire pour la littérature et la musique. Vous comprenez maintenant qu'en récusant la notion d'harmonie, je ne cherche pas à valoriser son contraire, soit la cacophonie ou le chaos, mais bien des valeurs antagonistes perçues comme positives parce qu'elles nous correspondent.

QUATRIÈME THÈSE

La notion d'harmonie est périmée, mais – quatrième thèse – les instruments d'un changement de sensibilité, voire de mentalité, sont disponibles depuis près d'un siècle dans la culture. Il importe maintenant de saisir enfin les messages que cette culture ne cesse de nous adresser, du moment que – Paul Klee dixit – «l'art ne montre pas le visible, il rend visible». D'où un problème supplémentaire, auquel je ne puis faire qu'allusion ici: celui de la contemporanéité sur le plan mental. Je m'explique. Qu'est-ce qu'un contemporain? Ce n'est pas quelqu'un qui vit en même temps que nous, mais quelqu'un vivant la même culture que nous, ce qui peut être extraordinairement différent. «Nous avions des contemporains sous Louis XIV», écrit Diderot à propos des encyclopédistes. Or nous côtoyons tous des personnes pour qui la musique prend fin avec Mozart, la littérature avec Baudelaire ou la peinture avec les Impressionnistes. Ces personnes ne peuvent qu'être, au mieux, perplexes devant la galaxie urbaine européenne en voie de formation.

Peut-être pensez-vous que cette attitude de réserve, voire le plus souvent d'hostilité à l'égard de l'urbanisation généralisée est en somme normale chez les non-spécialistes, puisque l'urbanisme n'est pas partie intégrante de la culture générale. Mais *quid si* cette même attitude s'exprime chez les spécialistes eux-mêmes? Ainsi, Bernard Huet, architecte, écrit en 1986, dans un article intitulé *L'architecture contre la ville,* les réflexions suivantes: «Théoriser la fragmentation comme un état permanent et comme unité de projet, c'est aller contre l'idée même de ville, c'est accepter comme donnée la négativité d'une situation conjoncturelle et renoncer à la ville comme projet et comme destin; c'est refuser d'avoir une idée de la ville. Or aucune société ne peut se passer d'avoir une idée de la ville (Huet 1986).» Un tel discours relève de l'école postmoderniste, qui a d'une part, assimilé l'urbanisme à l'architecture (je n'entre pas ici dans la polémique) et, d'autre part, concentré son attention sur le centre-ville.

Parallèlement, l'UNESCO et le Conseil de l'Europe prenaient des mesures pour favoriser la conservation des mêmes centres – la Charte de Venise de 1964, la Déclaration d'Amsterdam de 1975 et la Charte de Noto de 1987; on a parlé à ce propos de «reconquête urbaine». Fort bien. Sinon, hélas, que l'attention était attirée sur les centres au moment où l'essentiel se jouait ailleurs, dans les périphéries, au moment où les «villes en reptation» (Walter, 1994) avaient largement franchi leurs limites municipales, se rejoignaient les unes les autres, se ramifiaient jusque dans les vallées alpines, se rencontraient par-dessus les frontières nationales, bref, où la ville devenait cœxtensive au territoire!

Ou encore: pour les lecteurs de l'*Architettura della città* (Rossi, 1966), livre fondateur de cette tendance, les développements récents de l'urbanisation s'assimilaient à des établissements sauvages, dépourvus de morphologie, à un collage hétéroclite de bâtissures et de fonctions, en un mot à quelque répugnant

chaos. Or, il ne s'agit nullement d'un chaos. Pour le faire sentir, faisons un bref détour par une comparaison, empruntée à la géologie.

Si vous circulez, par exemple, dans les grands parcs du sud-ouest des Etats-Unis, vous rencontrerez souvent des formations rocheuses, voire des paysages entiers, remplis de formes surréalistes: ou bien les systèmes morphologiques se présentent avec une régularité extraordinaire ou bien, au contraire, ils sont si bizarres et plastiquement tellement inattendus, qu'ils paraissent arbitraires, voire «impossibles».

Il est toutefois certain que ces formations ne répondent à aucune intention, mais qu'elles résultent uniquement d'un jeu d'interférences entre, d'une part, la nature plus ou moins résistante des différentes espèces de roches et de sols et, d'autre part, l'action contrastée des divers types d'érosion – glaciaire, pluviale, éolienne. Ce qui donc semble arbitraire au premier regard s'avère absolument déterministe à l'analyse.

Il se passe quelque chose d'analogue, aujourd'hui, sur le plan de l'exploitation du territoire. Nous avons l'impression que la nébuleuse urbaine est chaotique, et nous nous en débarrassons avec quelques adjectifs. Or cette nébuleuse n'est pas plus une accumulation sans règle que les spectacles géologiques des Etats-Unis. La nébuleuse urbaine résulte d'une multitude de choix, qui sont tous rationnels ou qui tendent à l'être, mais qui obéissent à des rationalités différentes, en concurrence les unes avec les autres. Dans le système du libéralisme économique, où malgré une législation abondante domine la tendance à la déréglementation, chaque intervenant privé ne poursuit évidemment que sa propre logique. Mais la multiplicité des interventions fait que le résultat pour le territoire tout entier n'est pas prévisible. Et l'une des causes majeures de cette imprévisibilité réside dans le fait qu'une partie (plus ou mois importante selon les secteurs) de ces décisions relève de centres extérieurs, voire très éloignés. Prenons un exemple imaginaire: une multinationale avec siège à Toronto produit en Corée, dirige ses affaires européennes à Luxembourg et entrepose ses marchandises à Zurich. Elle a choisi Zurich à cause d'une bonne coordination aéroport-autoroute, de conditions fiscales, bancaires et juridiques favorables. Le jour où l'un ou plusieurs de ces avantages locaux disparaissent, le lieu d'entreposage ou celui de la gestion centralisée sera déplacé rapidement et sans scrupule aucun en fonction des critères fixés par Toronto. Le prétendu chaos est donc engendré par le choc des rationalités, chacune d'entre elle pouvant être qualifiée à la fois de féroce et de restreinte.

En principe, les instances planificatrices devraient intervenir pour calmer le jeu, favoriser certains choix, assigner telle surface à tel usage, etc. Mais l'idée même de planification, qui avait une peine énorme à émerger (elle passait pour bolchévique), cette idée semble n'avoir plus cours – ce n'est d'ailleurs pas le principe de l'autonomie communale qui, en Suisse, favorisera sa résurrection!

Ce qui découle de ces considérations très sommaires, c'est d'abord que le prétendu chaos des périphéries, voire de la ville-territoire, est plutôt un ordre difficile à deviner. Pour y parvenir, il importe d'en savoir plus, lieu par lieu, sur les circonstances qui ont conduit à l'état présent et, en outre, procéder à l'inventaire typo-morphologique des diverses composantes de l'urbanisation extensive (Léveillé, 1994) ou de la ville diffuse (Secchi, 1989).

Mon titre portait sur la Suisse et j'ai apparemment tenu un discours très général. C'est que la Suisse, à l'altitude stratosphérique où je me suis déplacé, ne diffère guère des autres Etats européens. Tout au plus peut-on y déceler un penchant conservateur qui tend à maintenir l'illusion d'être un pays agricole alors que la paysannerie helvétique représente moins du 5% de la population. Souvenons-nous d'ailleurs des annuaires téléphoniques récents, dont la couverture arborait prairies et champs de blé même pour illustrer les bourgades les plus importantes du pays, Bâle, Genève, Zurich. Cette vision persiste, bien que la surface au sol des constructions élevées en Suisse de 1945 à 1980 ait progressé au rythme d'un m^2 par seconde, ce qui représentait, il y a 13 ans la superficie du canton du Jura.

Les trente régions urbaines de notre pays sont interreliées de façon de plus en plus étroite; elles se répartissent selon deux axes principaux: Genève – Saint-Gall et Bâle – Lugano, occupent plus de 15 000 km^2 et affectent environ 4 millions d'habitants. En 1987, Bassand *et al.* parlait à leur propos de «métropole discontinue et plolycéphale». Considère-t-il aujourd'hui encore qu'il y a discontinuité?

Ce qu'il y a de particulièrement intéressant, c'est que cette mégalopole helvétique ne répond pas à des critères purement géographiques. Autrement dit, elle ne se constate pas simplement dans son emprise au sol. Jusque dans les années 60, les établissements humains étaient analysés en termes de populations, de biens, d'immeubles et de services. Ensuite, l'intérêt s'est déplacé pour prendre en charge les échanges à l'intérieur du périmètre considéré, le trafic, les communications de toute espèce; de cette façon, c'est à dire en passant d'une analyse statique à une analyse dynamique, il a été possible de comprendre la mégalopole comme un seul ensemble largement intégré, où les échanges internes de toute sorte l'emportaient sur les échanges avec l'extérieur. Ce dernier fait certifie que la «Grossstadt Schweiz» n'est pas une illusion d'optique, mais un fait scientifiquement démontré. Du même coup, on comprend quel est le caractère nouveau de la nébuleuse urbaine qui occupe le Plateau: elle est typique des «villes» (je continue à employer ce vocable, faute de mieux) de l'avenir, qui engloberont des cultures, des montagnes, des lacs.

CINQUIÈME THÈSE

J'opposais tout à l'heure, un peu abstraitement, ville-surface à ville-réseau. L'agglomération zurichoise offre un bon exemple pour faire saisir en quoi ces concepts diffèrent. «Zurich» déborde aujourd'hui, dans toutes les directions, la commune urbaine proprement dite (elle-même issue de deux incorporations successives: 11 communes suburbaines en 1893, 8 autres en 1934). La ville-surface n'est pas identifiable sur une vue aérienne, parce qu'elle se prolonge dans une foule de quartiers en couronne qui relèvent d'autres municipalités; sur une carte politique, en revanche, elle dispose d'un pourtour continu. Cette limite n'en est cependant pas une pour la population active, qui provient largement du dehors. En revanche, le S-Bahn, soit le RER local, lui, tient compte de l'ensemble de cette population, de sorte que ses points terminaux sont presque tous situés dans les cantons voisins, ainsi à Brugg, Schaffhouse, Frauenfeld, Rapperswil, Zoug: la distribution des transports s'organise par tentacules (partant de la gare centrale) qui assurent la mobilité pendulaire d'un million d'habitants. La ville-réseau est donc beaucoup plus vaste que la ville-surface, qui en compte environ 350 000.

Arrêtons-nous un instant sur cette double réalité qui oppose la commune politique à ce qu'on pourrait appeler par symétrie la commune économique et observons d'abord que la vieille opposition ville-campagne est peu à peu remplacée par l'opposition centre-périphérie. Mais, même sous cette nouvelle formulation, j'avoue un malaise, parce que les rôles ne sont plus distribués comme au début du siècle: soit d'un côté le centre, avec les fonctions directrices, de l'autre la périphérie, avec la production, – le logement étant présent de part et d'autre. Ce que les défenseurs des centres-villes, des quartiers historiques, des noyaux urbains ont mis du temps à comprendre, c'est qu'il était inefficace de vouloir protéger les bâtiments seuls, sans maintenir les fonctions, et surtout que précisément les fonctions avaient changé de dimension. Pendant que le Heimatschutz cherchait à sauvegarder les apparences au moyen d'un discours patriotico-touristique, les fonctions de commandement se trouvaient trop à l'étroit, donc gênées dans leurs mouvements, si bien qu'elles repiquèrent peu à peu dans la périphérie, libérant des surfaces dans le centre pour des commerces de luxe, tandis qu'il n'y restait plus que ce qu'on pourrait nommer les fonctions de prestige ou symboliques: le Conseil municipal, le Conseil d'Etat, le siège de telle ou telle ancienne Compagnie persistent au cœur de la ville ou à ce qui en tient lieu, mais leurs administrations essaiment et se dispersent alentour, au hasard des terrains disponibles et des nœuds de communication favorables. Si bien que, paradoxalement, ce que les géographes ont nommé les lieux centraux se caractérise désormais par deux traits distinctifs: ils ne sont plus au centre et ce ne sont plus des lieux. Nous venons de voir pourquoi ils ne sont plus au centre; et ils ne sont plus des lieux, parce que leur situation dans des espaces souvent résiduels et provisoires leur interdit de se charger des valences affectives et emblématiques qui connotent les lieux méritant ce nom.

Une telle situation – même si je la simplifie pour les besoins de la cause – entraîne une autre conséquence encore: si les anciens centres perdent leur qualité de centre, il en résulte mathématiquement que les périphérie n'en sont plus non plus, du moment que la notion même de périphérie suppose un point focal.

D'où ce qui pourrait être une cinquième et dernière thèse, qui n'a rien de triomphal: le vocabulaire qui sert à désigner les établissements humains – ville, centre, banlieue, périphérie, agglomération, cité, etc. – ce vocabulaire ne permet plus de rendre compte des phénomènes qu'il est censé définir. Nous ne savons plus de quoi nous parlons – le seul point certain, dans ce vide lexical, c'est qu'il faut partir de zéro. Nous ressemblons en somme au Piémont selon Bonaparte, toujours en retard d'une année, d'une armée et d'une idée. Ces

AMAX Energie
Importateur exclusif pour la Suisse
panneaux photovoltaïques
Solar
Elektro-Solar Generatoren
Generalimporteur Schweiz
Vy-Creuse 17
1196 GLAND
Tél. 022 364 31 69
Fax 022 364 43 69
Tous les articles pour les installations solaires photovoltaïques autonomes et liées au réseau à une seule adresse!
Conditions très intéressantes pour les installateurs-électriciens.
Qualité et 16 ans d'expérience!

VULCAIN SA
Z.I. Le Grand Pré
1510 MOUDON
Tél. 021/905.51.51
Fax 021/905.17.20
- **Tubages et canaux inox**
- **Cheminées - Poêles - Barbecues**

Exclusivité : - Edilkamin
- Thermidor
- Frei
- Hamex

Création personnalisée

Exposition permanente :
lundi/ jeudi : 7h30 - 12h / 13h15 - 17h00
vendredi : 7h30 - 12h / 13h15 - 16h30
samedi : sur rendez-vous

mots désuets ne recouvrent plus que des notions elles-mêmes obsolètes, tandis que – Rimbaud le disait presque – «la vraie ville est ailleurs».

Ce texte est celui d'une conférence donnée lors de la 27e journée du Mont-Pélerin (22.10.1993), organisée par la Société d'Etudes Economiques et Sociales avec aussi la collaboration d'Architecture et Comportement. L'article est également publié dans la Revue Economique et Sociale, LI, 4, 1993, 253-259, ainsi que dans Werk, Baunen + Wohnen, mars 1997, 49-56, avec traduction allemande.

Bibliographie

Bassand M. & Joye D. & Schuler M. (1987), Une Suisse métropolitaine?, Polyrama, 75 (Mars 1987), 14.

Geddes P. (1915), «Cities in evolution», (London).

Gottmann J. (1961), «Megalopolis», Twenties Century Fund, (New York).

Huet B. (1986), L'architecture contre la ville, (Architecture, mouvement, continuité, déc. 1986)

Léveillé A. (1994), L'urbanisation extensive de la vallée du Rhône, Quaderno delle ricerca sulle trasformazioni dell'habitat urbano in Europa, 2.

MacLuhan M. (1965), «Understanding media» (MacGraw-Hill, New York).

Meili A. (1932), Fragen der Landesplanung, Landesplanung für die Schweiz, *Die neue Stadt* (1932) 6-7, 142-155.

Mumford L. (1964), «La cité à travers l'histoire» (Seuil, Paris).

Piveteau J.-L. (1986), Le fait urbain en Suisse depuis le milieu du XIXe siècle: Rétrospective et vues contemporaines successives, *Géographie historique des villes occidentales,* tome II (Claval P. ED.) (Publications du Département Géographie de l'Université Paris-Sorbonne, n°14, Paris)

Rossi A. (1966), Architettura della città (Marcilio, Padova).

Rousseau J.-J. (1969), Lettre au maréchal de Luxembourg, (Œuvres complètes, Pléiade, I, Paris) (Ed. orig. 1763)

Secchi B. (1989), Un progetto per l'urbanistica (Einaudi, Torino)

Walter F. (1994), La Suisse urbaine de 1750 à 1950, (Zoé, Genève)

André Corboz
Professeur ém. EPFZ

AAA

Confort acoustique et gestion du bruit:

– dans l'environnement
– dans le bâtiment
– dans l'industrie

Acouver isol S.A.
Rue des Ruisseaux 8
2802 Develier
Téléphone 032 423 17 18
Téléfax 032 423 17 28

CADGEO
Informatique

PowerCAD
DAO/CAO 2D/3D complète

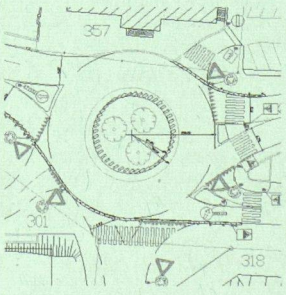

CadINFO
Système d'information du territoire

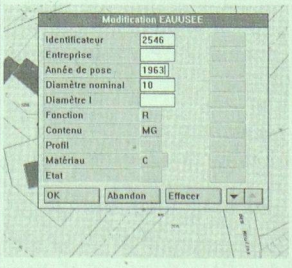

Votre partenaire pour:

☺ Logiciel de DAO/CAO
☺ Systèmes d'informations du territoire SIT
☺ Conseils, services, réalisations.
☺ Matériel, réseaux, logiciels.

Nous vous proposons:

☺ Nos compétences et un service personnalisé.
☺ Installation sur site.
☺ Maintenance.
☺ Formation et support.
☺ Développement sur mesure.

CADGEO Informatique
Rue du Bourg 4
1095 Lutry
Tél: 021/792.15.60
Fax: 021/792.15.61

VILLES ET AGGLOMÉRATIONS DANS UN CONTEXTE DE TRANSFORMATION DE LA POLITIQUE D'ORGANISATION DU TERRITOIRE DE LA CONFÉDÉRATION

Avec le rapport sur les «Grandes lignes de l'organisation du territoire suisse»[1] (ci-après les Grandes lignes) de mai 1996, le Conseil fédéral a défini la stratégie et les principes pour orienter une politique d'organisation du territoire cohérente de la Confédération. La multitude des tâches et des décisions de la Confédération qui touche à l'aménagement du territoire doivent en tenir compte. Le concept d'un réseau des villes suisses constitue le fil conducteur des Grandes lignes. Le Conseil fédéral reconnaît par ce biais le rôle central des villes et des agglomérations en tant que moteur du développement spatial et la nécessité d'une meilleure prise en compte de celles-ci dans sa politique d'organisation du territoire.
Certes, la Confédération n'est pas habilitée en vertu de notre système politique à deux niveaux, à réglementer les relations entre les cantons et leurs communes, respectivement leurs villes. Il est cependant évident que la définition et la mise en œuvre de politiques sectorielles qui ont un impact sur le territoire, comme par exemple la politique des transports, la politique régionale, la politique du logement, la politique environnementale ou la politique financière influencent directement ou indirectement le développement des villes et des agglomérations. Il s'agit d'éviter à l'avenir des contradictions et d'harmoniser les politiques sectorielles avec les fondements de la politique d'organisation du territoire. Le réseau de villes suisses caractérise de manière générale ces Grandes lignes. Le Conseil fédéral a constaté dans le Programme de réalisations 1996-1999[2] qu'il est nécessaire de s'atteler à la concrétisation et à l'approfondissement de la politique d'agglomération de la Confédération.

LES VILLES CONFRONTÉES À LA MUTATION DE LA POLITIQUE D'ORGANISATION DU TERRITOIRE: DES CONCEPTIONS DIRECTRICES NATIONALES...

Le postulat que la politique d'organisation nationale du territoire se saisisse des questions de la structure urbaine souhaitable et du développement urbain n'est nullement nouveau. Les 10 variantes de conceptions directrices de la Suisse de 1971[3] traitaient déjà pour l'essentiel des voies possibles orientant, au niveau national, le développement de l'urbanisation et des villes. Beaucoup de déclarations restent d'actualité après presque 30 ans et contiennent des enseignements qu'on peut qualifier de visionnaire en ce qui concerne des questions brûlantes d'organisation du territoire. Mais les représentations d'un Etat fédéral fort qui infléchirait le développement des villes ne se sont pas concrétisées dans la Constitution. En plus de scrupules de nature fédéraliste, l'idée a prévalu que les grandes villes étaient assez fortes pour résoudre leurs problèmes, en comptant sur leurs propres forces.[4]

Ces postulats furent mis à rude épreuve avec l'hémorragie démographique des centres urbains et les déséquilibres allant s'accroissant entre les villes et les agglomérations. «Une politique d'organisation du territoire sans la participation des villes est impensable» écrit Georges Fischer déjà en 1983[5] qui demande – avec un succès relatif[6] – de consacrer à l'avenir des villes un programme national de recherche.

...AU RAPPORT SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE 1987

En décembre 1987, le Conseil fédéral a transmis aux Chambres fédérales le «Rapport sur l'aménagement du territoire 1987»[7]. Le rapport oriente le parlement et le public sur le développement spatial de la Suisse et sur les premiers résultats consécutifs à l'entrée en vigueur de la loi sur l'aménagement du territoire et définit aussi les objectifs à long terme du Conseil fédéral. «A part quelques exceptions, il n'a pas été tenu suffisamment compte des villes en tant que telles dans la réflexion sur l'aménage-

---

[1] DFJP/OFAT, Rapport sur les Grandes lignes de l'organisation du territoire suisse, Berne 1996
[2] DFJP/OFAT, Rapport sur les mesures de la Confédération en matière de politique d'organisation du territoire: programme de réalisation 1996-1999, Berne 1996
[3] Modèles d'organisation spatiale de la Suisse, rapport final, Institut ORL, EPF Zurich 1971
[4] Aregger, Hans, idem
[5] Fischer, Georges, Die Städte – Stiefkinder der Raumordnungspolitik? In: Elemente zur Raumordnungspolitik, Schriftenreihe zur Orts-, Regional- und Landesplanung Nr 30, Institut ORL, EPF Zurich 1983
[6] voir programme national de recherche «Ville et Transports», PNR 25
[7] DFJP/OFAT, Rapport sur l'état et l'évolution de l'utilisation du sol et de l'urbanisation en Suisse, Berne 1987

ment du territoire» constate le rapport[8]. Les activités de la Confédération doivent être coordonnées avec la politique de développement urbain en conclut le Conseil fédéral tout en adressant de façon critique aux cantons la remarque que les plans directeurs cantonaux ont jusque-là, à part quelques exceptions, peu abordé ce domaine.

Le Conseil fédéral n'en reste pas à des considérations (auto-)critiques sur la place des villes aujourd'hui dans l'aménagement du territoire, mais formule dans le rapport un programme d'intentions en cinq points pour les années à venir. L'encouragement de la rénovation urbaine et la garantie du rôle fonctionnel des villes dans le cadre de la concentration décentralisée de l'urbanisation acquiert une place centrale. Le Conseil fédéral expose ensuite qu'il veut s'atteler à l'élaboration de grandes lignes du développement spatial souhaitable. Elles doivent s'appuyer sur les plans directeurs cantonaux approuvés et servir, en tant que base pour les concepts et plans sectoriels de la Confédération, à la coordination des efforts des cantons.

...AUX GRANDES LIGNES DE L'ORGANISATION DU TERRITOIRE SUISSE

Le concept du réseau de villes acquiert une position clé dans le rapport sur les Grandes lignes de l'organisation du territoire suisse de mai 1996. Avec la mise en réseau, le rapport vise davantage qu'une simple connection par les moyens de transport et de télécommunication: «Les réseaux englobent également des aspects fonctionnels, notamment une collaboration efficace et ouverte dans le domaine de l'organisation du territoire et du développement, qui dépasse les limites communales, régionales, cantonales et institutionnelles».[9] Une série de principes décrit comment les préoccupations des villes et des agglomérations peuvent être intégrées à une stratégie globale d'aménagement du territoire. A propos des craintes fréquemment exprimées que la Confédération ferme les yeux devant les problèmes de la campagne et qu'elle soit en train de l'abandonner, les Grandes lignes constatent: «Le développement des zones rurales périphériques est étroitement lié à la compétivité des centres. La demande d'activités touristiques et de loisirs émane par exemple essentiellement des centres florissants. Inversément, la proximité de régions rurales attrayantes et proches de l'état naturel représente souvent de plus en plus un atout pour les villes cherchant à attirer des entreprises. Les échanges et la coopération entre villes et campagnes constituent des atouts dont les deux entités peuvent tirer profit.»[10]

LES DÉFIS QUI SE POSENT À UNE POLITIQUE D'AGGLOMÉRATION DE LA CONFÉDÉRATION

Les villes sont aujourd'hui confrontées à trois types de problèmes qui les dépassent.

Premièrement, les fonctions urbaines s'étendent toujours au-delà des limites institutionnelles des communes, du canton et du pays. Des problèmes comme, par exemple, les transports, la pollution, le financement de grandes infrastructures, les ségrégations sociales et démographiques sont difficilement résolubles uniquement de «l'Hôtel-de-Ville». Pour la Confédération se pose, en particulier, la question de l'encouragement de la coopération à l'intérieur des agglomérations, entre les villes de même qu'entre les villes et la campagne.

Deuxièmement, les villes doivent faire face à des problèmes de société d'une ampleur particulière tels que, par exemple, la nouvelle pauvreté, le chômage, les requérents d'asile, les mutations démographiques de type structurel. Ces questions sous-entendent l'amélioration de la coordination et la prise en considération des villes et des agglomérations dans les politiques sectorielles de la Confédération.

Troisièmement, les grands centres urbains sont mis au défi, face à la globalisation de l'économie, de continuer à développer leurs qualités propres dans l'intérêt de la place économique Suisse et de rester compétitifs au niveau international. Ceci implique en particulier de promouvoir la collaboration transfrontalière des villes et des agglomérations et de connecter des réseaux de villes suisses avec l'aménagement du territoire au niveau européen.

La Confédération a, avec les principes directeurs des Grandes lignes, accompli un premier pas pour une meilleure prise en compte des problèmes des villes dans sa politique d'aménagement du territoire. En partenariat avec les cantons et les villes, le cadre légal doit être posé et il faudra concrétiser les points forts et les contours d'une future politique d'agglomération.

Fred Baumgartner,
Office fédéral de l'aménagement du territoire,
Berne
Traduction: B. Trottet

---

[8] idem, p.103
[9] DFJP/OFAT Rapport sur les Grandes lignes..., p 38
[10] idem, p 39

DE LA FOSSE AUX OURS À AUJOURD'HUI

Il n'étonnera personne, le timonier d'alors, qui reprend la parole après avoir quitté la barre depuis plusieurs décennies, lorsqu'il constatera que l'aménagement du territoire se heurte toujours aux mêmes obstacles manœuvrés aussi sournoisement par les mêmes adversaires.
Cela vaut surtout pour le délicat terrain où s'opposent les intérêts étonnamment variés de la paysannerie d'aujourd'hui et ceux des défenseurs de la nature et du paysage. Lorsqu'il est plus spécifiquement question de la ville, comme c'est ici le cas, c'est vers d'autres antagonismes qu'il faut porter son attention. Il est évident qu'ils ne sont pas tous du ressort de l'aménagement du territoire.

Archives de la Ville de Neuchâtel

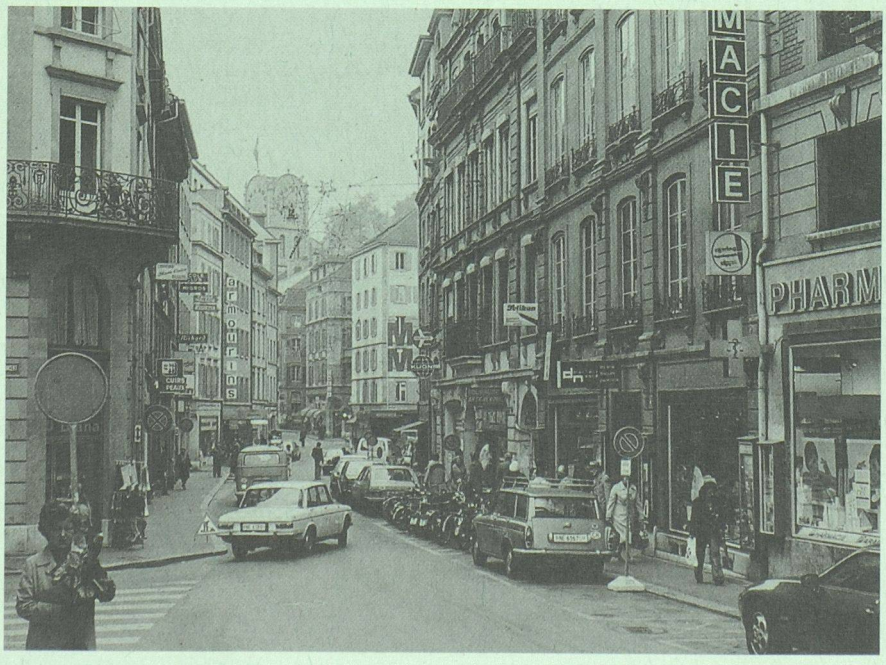

Il est aisé de mettre en évidence que le développement de l'automobile est à l'origine des problèmes actuels de la ville:

- Inadaptation des artères aux exigences de la circulation,
- désertion des centres au profit de la périphérie,
- déplacement de l'habitat et du commerce de détail.

S'agissant du problème des transports et de la circulation, on doit admettre que les moyens permettant de les résoudre s'éloignent aujourd'hui des grands bouleversements à la Haussmann pour se suffire de mesures de police comme on le voit à Berne et même à Lausanne: rues fermées à la circulation, itinéraires obligés, stationnements limités.

Il en va autrement pour freiner la désertion des centres. Là, sans doute, interviennent des dispositifs d'aménagement du territoire, d'autant plus que les moyens à envisager dépassent ceux dont disposent les autorités des villes pour s'étendre à celles de la région, très mal définies. C'est ici l'occasion de relever qu'à ce niveau, c'est par des interventions douces de persuasion et de mise en confiance que les services cantonaux d'aménagement pourront intervenir, favorisant les communautés du type de la CIURL (communauté d'intérêts de la région lausannoise), plutôt que par des légalisations de plans d'affectation. Seules, en effet, des ententes régionales, où la ville se rencontre avec les communes de son agglomération, sont en mesure de freiner, d'une part, le foisonnement des grandes surfaces commerciales et, d'autre part, la dispersion des résidences de pendulaires, si coûteuses, à long terme, pour les communes.

Celui qui signe ces lignes ne peut oublier qu'il fut également responsable, au niveau national comme au niveau cantonal, de la protection des sites et des monuments historiques; en relevant avec bonheur l'étroite complémentarité de la protection des monuments et de l'urbanisme, il croit judicieux d'indiquer ici comment la sauvegarde du tissu historique peut concourir à revaloriser le centre urbain.

Comment ne pas se référer à l'exemple du centre urbain de la ville de Neuchâtel où le quartier autrefois pouilleux de la rue des Moulins et du pied du Château se présente à la fois comme un actif centre d'achats et comme un véritable musée architectural.

Il convient pourtant – et ce sera notre conclusion – de relever que de telles actions n'ont pu réussir qu'avec la participation à la fois, des propriétaires et du public lui-même. Trop souvent, hélas, les citoyens choisissent plutôt de se manifester par leurs oppositions et leurs re-

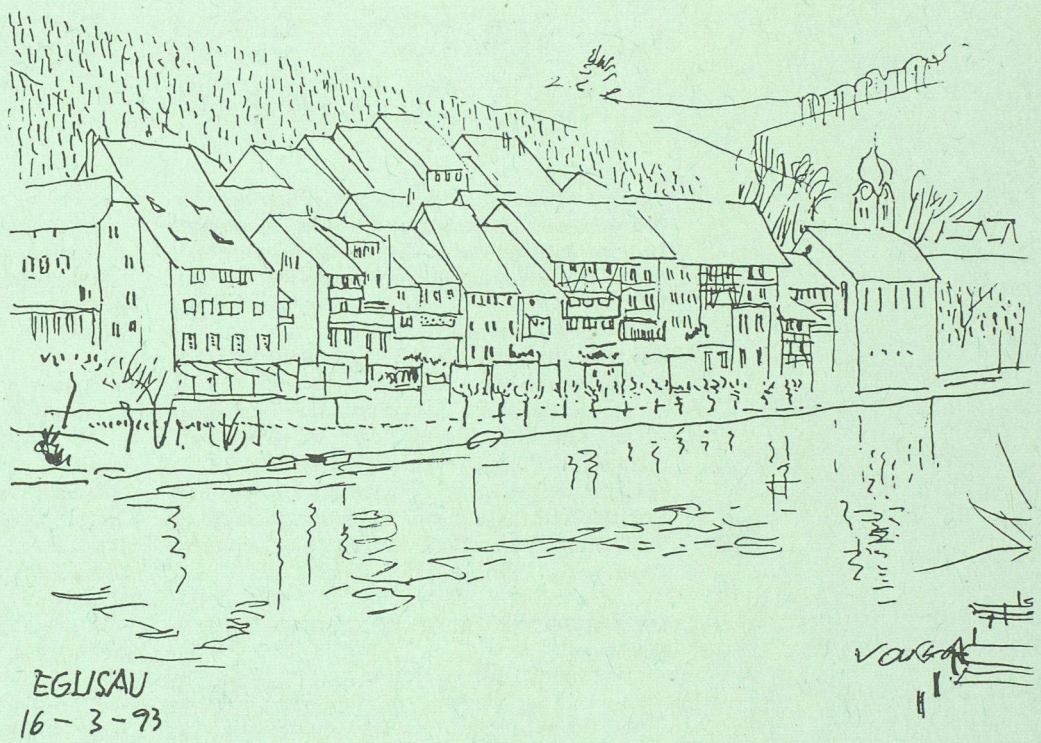

Photographie R. Charlet

cours, hélas orchestrés par d'habiles juristes intéressés. Trop souvent, ces actions néfastes réduisent à néant les projets dignes d'intérêts ou en font traîner les réalisation jusqu'à les rendre si coûteux qu'ils finissent par trébucher.

A Neuchâtel, au contraire, c'est par une approbation générale des projets de l'autorité communale, qui comportait en outre des interdictions de circuler dans d'importantes artères, que s'est réalisée en quelques années la résurrection du centre historique.

En voyant Berne, et en partie Lausanne, s'orienter dans la même direction, nous ne pouvons que constater, en premier lieu, que les villes semblent prêtes à ce changement dans la maîtrise de trafic et, en second lieu, que la pratique des oppositions et des recours n'est pas autre chose que l'absence de civisme, pierre angulaire de notre société.

Jean-Pierre Vouga
Ancien délégué fédéral
à l'aménagement du territoire

LES STATIONS SUR LE CHEMIN DES VILLES SUISSES

Au début des années soixante, Rolf MEYER, aménageur solitaire des plus respectés pour sa pondération et son engagement exclusif de planificateur lumineux et modeste, fait connaître un point de vue inattendu sur le modèle suisse. Il expose la synthèse du développement urbain sur l'ensemble du territoire. Je me souviens d'un exposé présenté en 1962 à l'Université d'été de Neuchâtel qui a produit un grand effet sur l'auditoire. Jamais on n'avait vu une telle image globale de géographie prospective en trois volets (l'actualité et deux variantes de développement) couvrant l'ensemble de notre pays.

La nouveauté de cette image se résume en trois points:

- L'utilisation de symboles identiques dans l'espace concerné et dans le temps d'évolution touché (une génération de 25 ans); un schéma fait de points, de lignes et d'aires différenciés par leurs relations hiérarchiques et leurs valeurs relatives et non par leur situation, leur position ou leur importance politique.
- L'expression des réalités dialectiques, des enjeux de solidarité et, par là-même, un pressant appel à l'intervention gouvernementale.
- L'illustration des deux options fondamentales prises par nos gouvernants politiques et économiques (le réseau autoroutier arrêté par le parlement en 1958 et la Suisse de dix millions en l'an deux-mille commandée par l'Université de Saint-Gall – rapport Kneschaurek).

Trois circonstances conjoncturelles imprégnaient cette conception:

– le milieu urbain offrait une qualité de vie à préserver ainsi que, dans un ordre différent, le milieu rural,
– l'émergence de banlieues informes et l'essaimage des constructions éparses mobilisaient des spéculateurs agressifs,
- la foi dans le développement infini de la prosperité jusqu'à dix millions d'habitants tétanisait les esprits les plus évolués et représentait un tabou jalousement préservé par tous les politiques influents.

Présenté à l'exposition nationale de 64, le message fut reçu cinq sur cinq. La lutte s'engageait donc:

- pour plus d'urbain dans les unités d'une qualité déjà (encore) disponible
- pour mieux mettre à contribution cette disponibilité
- et pour lier l'ensemble par des réseaux performants.

Puis ce furent les neuf variantes ORL et enfin la CK73.

L'engouement fut rattrapé par les faits. La spéculation foncière, les autonomies communales et les libertés démocratiques, le développement économique et les investissements financiers, la répartition diffuse des infrastructures publiques sont restés fortement prioritaires. Les partenaires politiques des urbanistes et des aménageurs se sentaient incapables de résister pour le long terme à toutes ces pressions concrètes appuyées par des parlements clientélistes. Les urbanistes et les aménageurs furent traités comme de simples subordonnés sommés d'obtempérer ou de quitter la scène.

Aujourd'hui, la qualité des villes s'est dégradée. En plaine et dans les aires touristiques la qualité des campagnes a gagné une autre valeur, grâce surtout à la préservation de vastes espaces non construits à la disposition des urbains exilés.

J'ai la conviction que le gain de qualité de nos villes ne pourra se faire sans le concours de la population pourtant tourmentée par sa mobilité de tous les instants. Mais aussi son appui ne se fera pas spontanément. D'indispensables ajustement institutionnels sont sans doute possibles dans le cadre de nos traditions démocratiques. De nouvelles modes peuvent faire évoluer les mentalités. L'enjeu sera d'anticiper, de susciter et d'encourager ces modes de façon claire et persuasive. La relecture des schémas passés et, en particulier l'étude de leur genèse, pourraient inspirer les démarches dont le pays a besoin. La conjoncture actuelle et l'enseignement tiré des dérives passées permettent dorénavant l'intervention plus concrètes des aménageurs et mieux appuyées par des partenaires politiques formés.

Claude Wasserfallen

LA VILLE INDUSTRIELLE

Les diverses sciences sociales s'intéressant à la ville (économie, histoire, démographie, géographie, science politique, sociologie, etc.) se distinguent les unes des autres par un point de vue spécifique sur l'urbain. La recherche urbaine est faite de l'ensemble des regards particuliers sur cette réalité complexe. La pertinence de la recherche urbaine dépend de sa capacité à tenir compte équitablement à intégrer ces différentes perspectives sur la ville.
La sociologie urbaine tente de rendre compte de la réalité urbaine, notamment en analysant l'interaction entre la ville et le contexte sociétal dans lequel elle se structure: la société façonne la ville, mais, en retour, cette dernière contribue à la structuration de la société. Les historiens donnent des matériaux qui permettent de vérifier ce parti méthodologique pour les villes antiques, médiévales, classiques. Nous nous intéressons aux villes industrielles qui, à des degrés divers, ont été dominantes dans les pays du monde occidental du début du 19e au 20e siècle en train de s'écouler.

En quoi consiste la société industrielle? Rappelons quatre paramètres essentiels:

1. D'abord, une industrialisation systématique de l'économie de ce type de société, correspondant au déclin vertigineux de l'agriculture, en termes de main d'œuvre, tout au long des 19e et 20e siècles, et de l'affirmation progressive du secteur des services au 20e siècle.
2. Parallèlement à ces transformations considérables se met en place une structure politique nouvelle: l'État, plus ou moins républicain et démocratique. Cet Etat délimite des territoires en fonction certes de la géographie, mais aussi selon des caractéristiques linguistiques et religieuses de sa population. Bien entendu, cette construction d'Etats donne lieu à des conflits graves, qui ont doubloureusement marqué le monde occidental.
3. Cette tourmente est marquée par une sécularisation systématique. Néanmoins, en dépit de cette laïcisation, les populations restent profondément marquées par leurs antécédents religieux.
4. Ces trois processus seraient incompréhensibles sans les vigoureux affrontements entre la bourgeoisie et la classe ouvrière, inhérents à l'industrialisation et omniprésents dans quasiment tous les moments et les plis de la société industrielle.

C'est dans cette structuration de société, ainsi résumée en quatre points, que se forme progressivement la ville industrielle, mais aussi que cette dernière facilite, est un lieu propice de la «maturation» de la société industrielle. Les deux sont indissociables: la ville industrielle est le produit de la société industrielle et actualise ses paramètres, mais en même temps, elle contribue à la produire. Mais plus précisément, en quoi consiste la ville industrielle? D'abord, nous aimerions préciser que, dans le laps des 19e et 20e siècles, la ville industrielle est un processus, c'est-à-dire qu'elle est constamment en train de se faire et, partant, en continuel changement. Nous retenons cinq dimensions, très interdépendantes mais qu'il convient de distinguer.

Depuis longtemps déjà, la ville s'oppose à la campagne. Avec l'industrialisation, la ville devient toujours plus dominante et conquérante. L'indice le plus significatif de ce processus est l'exode rural. Les campagnes se dépeuplent au profit des villes, toujours plus grandes, nombreuses et dominantes. Les résistances des campagnes n'ont que peu d'effets sur cette tendance. La ville implique une continuelle concentration d'activités économiques et de population, ce qui entraîne qu'elle bénéficie d'une richesse croissante, alors que les campagnes sont toujours plus dispersées et pauvres.

La croissance économique et démographique des villes représente le deuxième aspect fondamental de la ville industrielle. Elle leur donne un dynamisme exceptionnel, une force incomparable. Il faut souligner pourtant que la ville industrielle, en dépit de cette croissance, reste compacte pour le pire et pour le meilleur. D'ailleurs, en raison des moyens de transport et de communication propres aux débuts de l'industrialisation, la ville industrielle n'avait pas d'autre choix que la compacité. Certes, il existe bien des banlieues, des faubourgs industriels, mais ils restent très attenants aux villes, et compacts.

Un troisième trait, découlant des précédents, se manifeste avec force. La diversité des villes est économique, sociale et culturelle. Pour ainsi dire, toutes les villes ont une gramme diverse d'activités économiques, leur dynamisme en dépend. Cette diversité économique génère une hétérogénéité sociale qui est souvent occultée par la dichotomie bourgeoisie-classe ouvrière. Enfin, les beoins en main d'œuvre de

Voulez-vous éviter la panne "sèche" ?
www.servilec.com ou 022 / 785.23.03
imprimantes laser couleur
Servilec
instruments de mesure

la ville industrielle sont tellement grands qu'elle n'hésite pas à faire appel à des populations linguistiquement et religieusement diverses. La force de la ville industrielle permet l'intégration de ces diversités économiques, sociales et culturelles.

Croissance, concentration, diversité font exploser la communauté urbaine. L'urbanité n'est plus fondée sur cette forme de sociabilité. En effet, les citadins manifestent une multitude de styles de vie, dans lesquels l'individu est hautement valorisé, ce qui génère des relations sociales éphémères, superficielles, spécialisées, segmentaires, etc. Dorénavant, ce sont ces qualificatifs qui définissent l'urbanité, et ce sont ces termes qui la distinguent de la ruralité, qui implique toujours des communautés durables, stables, profondes.

La création programmée d'un État-nation républicain et démocratique – ou d'autres institutions politiques analogues – implique la mise en place d'institutions politiques municipales. Formellement, la démocratie urbaine progresse. Nous disons bien formellement, car souvent, au début, la structure du pouvoir des villes reste très monolithique et autoritaire. Néanmoins, à la suite de nombreuses luttes politiques, la démocratie urbaine devient authentique.

Depuis la fin de la Deuxième guerre mondiale, les observateurs des sociétés industrielles notent des changements importants, notamment des poussées considérables de la tertiairisation, le déclin de la classe ouvrière, la crise du communisme, etc. Parallèlement, le phénomène urbain change. Les observateurs parlent dès lors de société postindustrielle. Nous sommes dans les années soixante, l'étalement urbain s'affirme. Il est décrit en termes de suburbanisation, de périurbanisation, et encore de rurbanisation. L'agglomération urbaine remplace la ville; les métropoles quadrillent le monde. Serait-ce la fin de la ville industrielle?

Bibliographie:

Bassand M., *Métropolisation et inégalités sociales,* PPUR, Lausanne, 1997.

Chombart de Lauwe P.-H., *Des hommes et des villes,* Payot, Paris, 1965.Burgel G., *La ville aujourd'hui,* Hachette, Paris, 1993.

Castells M., *La question urbaine,* Maspero, Paris, 1972.

Roncayolo M., *La ville et ses territoires,* Gallimard, Paris, 1990.

Michel Bassand
IREC – EPFL

VILLES, AUTONOMIE ET SEUIL DE VIABILITÉ: LE RÔLE DES HABITANTS ET DES SOCIÉTÉS LOCALES

M. Moruzzi a vécu le développement urbain en tant que professionnel, qu'enseignant, que maire de commune périphérique et membre de la Commission d'urbanisme du canton Genève pendant vingt ans. Le phénomène il l'a observé de différents points de vue. Le sujet est vaste et dans cette publication, il ne peut que se limiter à un condensé.

Depuis fort longtemps les urbanistes ne jouissent pas toujours d'une bonne réputation et, souvent, ils sont la cible des caricaturistes maniant la plume ou maîtrisant la mise en scène. À l'époque glorieuse de la Grèce, quand les joutes n'étaient pas que sportives mais aussi littéraires, Aristophane frisait déjà le code et n'hésitait pas dans ses pièces «olympiques» à tourner en dérision les visionnaires d'alors, parmi lesquels les urbanistes. Pour esquiver la justice, il «maquillait» les patronymes de ses «victimes», expédient toujours utilisé de nos jours. Rien de nouveau! Rien de nouveau chez les urbanistes non plus puisque depuis l'Antiquité, entre les visions idéalistes et la réalité, le hiatus est toujours tout aussi important.

ETAT DES LIEUX DES «TRENTE GLORIEUSES»

Que n'a-t-on pas entendu sur des projets avortés ou échoués? Le malaise hante souvent les esprits rêvant d'une société parfaite. Les circonstances ont voulu qu'au début des années cinquante la démographie continua sa courbe asymptotique et que l'économie ait connut un développement important dans l'hémisphère nord et dans quelques parties du sud. À cela s'ajouta l'important transfert des pourcentages de la population agricole à celle industrielle et en Europe les destructions de la guerre. Ces phénomènes eurent pour corollaire le déferlement des surfaces urbaines. Il fallait parer au plus pressé. Les villes bénéficièrent de cette opportunité pour mettre en pratique, d'une manière plus ou moins cohérente, les théories élaborées ou vérifiées dans les réalisations pilotes de l'entre deux guerres: des habitations disséminées dans la verdure, ou plutôt durant les premières années dispersées dans des terrains vagues puisqu'il n'y avait pas d'argent pour les aménagements extérieurs.

La rapidité du phénomène n'a pas permis d'agender les réalisations comme on aurait souhaité. Trois principales particularités urbanistiques ont caractérisé cette époque:

- *la tertiarisation des centre-ville: l'administration a supplanté le logement et l'a éjecté à la périphérie,*
- *l'engorgement des réseaux de circulation urbains,*
- *les cités dortoirs et les zones industrielles autour des villes existantes.*

La plupart des cités nouvelles ont été réalisées sur les terrains appartenant à des communes périphériques aux villes existantes, ou même sur des territoires d'autres nations comme c'est le cas pour les villes de frontière. S'agit-il de «Sonderfälle» propres à notre époque ou à nos pays? Pas nécessairement. Il fut des périodes, comme au Moyen-Age, où les territoires de différents monarques s'entremêlaient comme des mosaïques et il y a de nos jours dans divers continents des villes séparées par des frontières politiques ou naturelles (comme les cours d'eau), qui sont parmi les plus séduisantes. À la fin du XVIII[e] siècle, pour concurrencer des villes frontières on implantait de nouvelles fondations à leurs portes comme Carouge, qui fut fondée par le Royaume de Sardaigne et qui est aujourd'hui un fleuron urbanistique de l'agglomération genevoise. En définitive, les difficultés engendrées par ces découpages territoriaux à l'intérieur des agglomérations ont pu être relativement bien surmontées. Mais d'autres problèmes plus importants demeuraient au courant des années 60. Comme il ne nous est pas donné de passer en revue plusieurs échantillons qui en définitive se ressemblent de très près, nous nous limiterons au cas d'espèce de Genève.

En 1968, l'INTERASSAR (Association d'Architectes) organisa à Coppet près de Genève un séminaire sur les équipements collectifs. À cette époque, après une semonce électorale du début des années 60, les cités nouvelles étaient en chantier et le déficit de logements avait été partiellement absorbé, toutefois leurs prolongements faisaient encore défaut. Des habitants de la cité de Meyrin estimant que les dirigeants de la commune n'étaient pas aptes pour la gestion d'une cité prévue pour 20 000 habitants avaient même imploré la prise en charge directe de la cité par l'Etat de Genève. Si au départ, les autorités locales n'étaient pas prêtes pour une telle tâche, il faut bien admettre que rapidement des personnes très compétentes ont fait leur entrée à l'exécutif de la commune. Un de ces élus avait d'ailleurs donné une leçon de compétence avec un exposé remarquable lors du séminaire susmentionné. Malgré des situations financières précaires, les nouvelles agglomérations «extra muros» ont su faire face aux difficultés et ont connu une «adolescence» tout à fait décente.

LES PROLONGEMENTS DU LOGEMENT, L'INITIATIVE DES HABITANTS, ET LE ROLE DES ASSOCIATIONS LOCALES

L'initiative venant des habitants et de leurs associations est un stimulant primordial pour le développement d'une collectivité. Cette initiative peut aider à pallier les lacunes de la planification bien que parfois il soit préférable que les autorités ne volent pas au devant des désirs, mais que les revendications émanent des habitants mêmes. Cela ne dispense, en tout cas pas, les autorités de réserver très tôt les espaces nécessaires à la réalisation des équipements collectifs. À Paris comme ailleurs, ces associations sont également à l'origine de la création d'espaces verts, d'institutions sociales et de loisirs telles que crèches, installations pour la jeunesse, discos pour les «ados», clubs d'aînés, centres sportifs et culturels. Voyons donc rapidement ce qui s'est passé à Genève dans le domaine de l'infrastructure urbaine dès le début de la deuxième moitié du 20e siècle et du rôle joué par les habitants.

Le logement

L'urbanisation à partir des années 50 a bénéficié des zones créées par la loi de 1929 et surtout de celle du «développement urbain» de 1957 qui a constitué la base légale des nouvelles fondations. La zone agricole a ainsi servi de Greenbelt à l'agglomération. Les cités nouvelles (Onex, Lancy-sud, Le Lignon, Les Avanchets) se sont développées encore à l'intérieur de ce bouclier, seule Meyrin a surgi au delà. L'initiative privée et l'importante participation de l'Etat ont permis la construction des logements dans ces cités et ailleurs. On peut discuter de l'architecture de ces réalisations, très souvent insatisfaisante, et du manque d'espaces publics, mais il faut bien admettre que la verdure et la séparation de la circulation entre voiture et piétons est très favorable surtout pour les enfants.

La situation économique

Si la réalisation des logements est une «joint venture» entre Etat et privés, le financement de l'infrastructure est surtout à la charge des communes. Cette tâche semblait insurmontable au départ, mais dès que les premiers habitants (et par conséquent les contribuables) étaient là, la situation changea. La création des places de travail améliora encore davantage les conditions. En effet, plus que les taxes professionnelles des entreprises, les impôts payés sur les lieux du travail sont des sources financières non négligeables. Malheureusement, les emplois ne sont pas équitablement répartis dans l'agglomération. Dans les grandes communes périphériques, le nombre d'emplois par rapport aux nombre d'habitants oscille entre le 10% (Onex) et le 100% (Carouge). Autant dire que certaines communes ont plus de difficultés financières que d'autres.

Les écoles

La remarquable organisation du Département de l'Instruction publique a permis de prévoir et mettre en service à temps les écoles enfantines primaires et secondaires. Les premières ont été construites par les communes (subventionnées par l'Etat), tandis que les deuxièmes c'est l'Etat tout seul qui en a assuré la réalisation.

Les transports

Le 12 juin 1988, le peuple genevois acceptait en votation populaire la loi sur le réseau des transports publics.
Il a ainsi ratifié une revendication de plusieurs associations et partis politiques soutenant l'initiative lancée par l'Institut de la Vie en 1971.

Les espaces verts

Les espaces verts sont devenus d'actualité dans les années 80. La création du Parc de la Villette dans la banlieue parisienne peut être considérée comme le départ d'une vague d'équipements urbains qui dans l'ordre des priorités ne figurait pas en tête des listes. Mais la nécessité de ces espaces se généralisa partout. À Zurich comme à Genève des projets de loi avaient été présentés aux parlements locaux. Au plan national suisse, la Confédération, en attendant l'acceptation de la LAT, avait obligé les cantons, par des mesures d'urgence à geler des surfaces idoines. À Genève, le Parc des Eaux-Vives avait été, en 1911 la dernière annexion aux espaces verts de la Ville. Depuis les années 80 d'importantes «acquisitions» ont été ajoutées au patrimoine cantonal grâce à la pression de mouvements d'habitants ou de partis politiques et après d'innombrables péripéties (cela n'enlève pas les mérites des responsables qui ont concrétisé les revendications de leurs administrés):

- **le parc des Evaux,** à proximité de la cité d'Onex , terrains d'un golf achetés par l'Etat pour un projet de développement de l'Université, abandonné par la suite,
- **la presqu'île de Loëx** (100 hectares appartenant à l'Etat) sauvées grâce à l'acharnement d'associations qui exigeaient une variante de l'autoroute de contournement en tunnel (de plus d'un km de long) à l'extérieur de cet espace réservé,
- **le parc Gourgas** dans le quartier de la Jonction, à la suite d'une convergence d'intérêts entre partisans et opposants et après d'âpres luttes,
- **le parc des Acacias** (terrain acheté par la Ville de Genève) très revendiqué par les habitants soutenus par le Conseil municipal opposé à l'exécutif de la Ville.

Les loisirs et les sports

Les Centres de loisirs pour les enfants en bas âge et pour les adolescents, et les clubs des personnes âgées ont été créées par les communes avec des subventions du canton. Jusqu'à dans les années 50, les installations sportives se limitaient à un ou deux stades et quelques terrains de football ainsi qu'à des installations précaires pour les disciplines en salle, casées souvent dans les sous-sols de

bâtiments publics. Depuis les années 50, les activités sportives ont connu une expansion impressionnante avec de consécutives réalisations de stades, de terrains et de salles pour les différentes disciplines. Les habitants des diverses communes ont obtenu les installations souhaitées grâce à une emprise directe sur les autorités locales. En outre, un certain esprit de compétitivité entre les collectivités a stimulé la réalisation d'installations performantes!

REPARTITION DANS L'AGGLOMERATION DES ACTIVITES ET DES CHARGES FINANCIERES

Des tensions existent entre la Ville proprement dite (celle qui englobe les quartiers développés avant 1950) et les cités et communes à sa périphérie, tensions dues principalement à la répartition des tâches et des emplois, ainsi qu'aux ressources financières. Le tableau schématique suivant peut donner une idée de la répartition de quelques activités et tâches à Genève entre la Ville et les communes périphériques:

Il est évident que, par exemple, la Ville de Genève assume des tâches d'intérêt cantonal ou régional tandis que les activités et les installations des cités périphériques ne profitent pas assez aux autres collectivités.
Certaines communes, comme Meyrin ou Carouge, disposent de centres culturels importants, les autres communes par contre bien qu'elles aient des services culturels parfois très actifs, ne peuvent pas se vanter de disposer d'édifices culturels équivalents. La Ville de Genève a à sa charge les gros budgets du Grand Théâtre, de l'Orchestre de la Suisse Romande et des Musées. Elle assure également le service de sécurité de tout le canton (incendie, etc.) alors que les communes périphériques ne disposent que de compagnies composées de volontaires.
Dans le sport, la «Ville» gère le centre des Vernets comprenant des installations d'intérêt régional (piscine, patinoire, vélodrome, etc.) Mais dans ce domaine les communes ont réalisé des équipements remarquables et la différence des efforts est malgré tout moins importante.

En ce qui concerne les ressources financières, la Ville de Genève dispose d'environ 170 000 emplois alors que le reste du canton n'en compte que 80 000. Le canton assume directement les coûts des grandes infrastructures comme l'Hôpital cantonal, l'Université, etc. Il atténue en outre les charges financières des uns et des autres en distribuant des subventions sur la base d'une péréquation. Comme tout jeune être vivant les cités nouvelles nécessitent des conditions facilitant leur évolution et des soins particuliers dans leur jeune âge. Mais les agglomérations développées avant les années 50 doivent aussi assumer les activités indispensables à la vie de la cité. Dans le domaine des finances, jusqu'au milieu des années 80, la Ville de Genève pouvait se vanter de boucler les comptes avec des bonis équivalents au budget de la deuxième ville du canton (environ 25 millions de francs). Depuis, les rentrées fiscales des villes suisses ont aussi diminué. Mais on est encore loin de la situation de certaines métropoles américaines qui ont frôlé la faillite.

Certains syndics de grandes villes se sont insurgés pour réclamer des aides afin de maintenir à flot, entre autres, leurs programmes de prestige mais ils oublient que la situation des cités périphériques n'est pas meilleure et que leurs activités culturelles (voir la définition de culture du Conseil de l'Europe), sportives ou autres sont tout aussi indispensables à la vie équilibrée des périphéries et des agglomérations.

CONCLUSION: QUELLE GESTION? centralisation ou décentralisation?

Dans la structure sociale, les sociétés locales (culturelles, sportives, de défense d'intérêts des habitants, etc.) bien que ne bénéficiant (du moins jusqu'ici) de pouvoir légal reconnu représentent des groupes de pression indispensables. Or, les habitants et ces sociétés réclament souvent des exécutifs facilement accessibles afin de pouvoir faire valoir leurs revendications: des mairies à proximité et même ce que certains dénigreurs désignent comme «soviets de quartier». Une administration centralisée aurait-elle été aussi efficace pour la réalisation des infrastructures que nous venons de passer en revue? Une planification méthodiquement programmée aurait-elle donné de meilleurs résultats? Bien sûr, le choix d'un projet idéal du point de vue architectural et social, une maîtrise totale du sol et une volonté inébranlable des promoteurs auraient pu faciliter la réalisation de cités idéales.

Centre culturel de Meyrin
La cité de Meyrin dispose d'un centre culturel avec une salle de spectacle de 600 places et une importante bibliothèque.

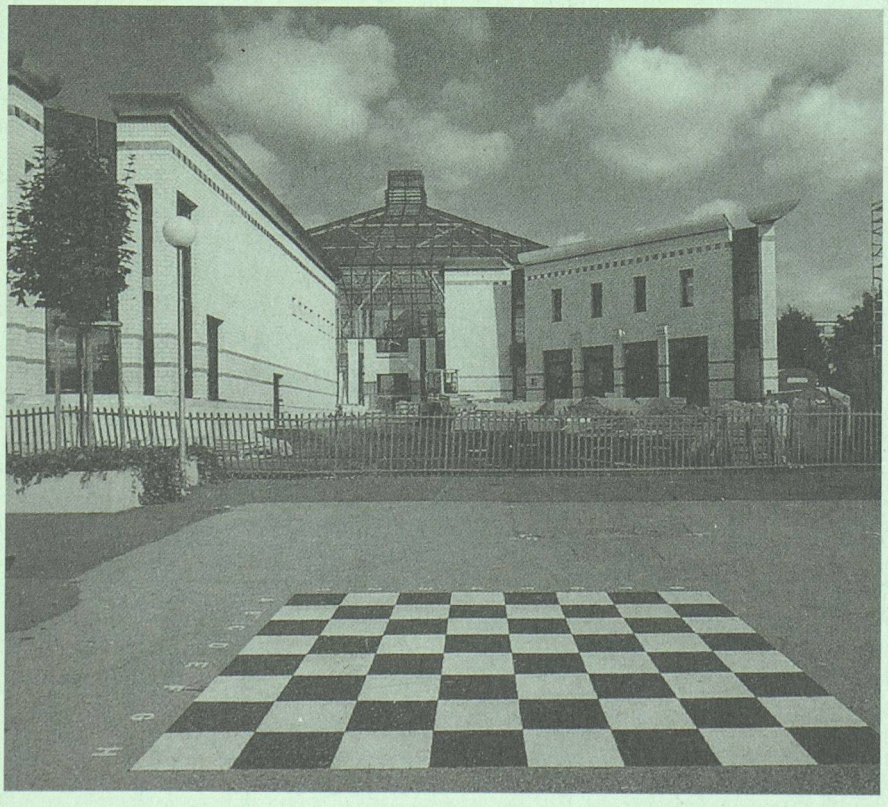

	Ville de Genève		Communes périphériques	
CULTURE	Musées Grand Théâtre Orchestre de la Suisse Romande		Centres et activités culturels	
SECURITE	SIS service d'intervention et de secours pour tout le Canton (feu, eau, accidents, etc.)		Compagnies du service du feu (volontaires)	
SPORT	Installations sportives de quartier (piscine, vélodrome, patinoire, etc.)		Installations sportives de quartier	
EMPLOI	Emplois ~170 000	Habitants 150 000	Emplois 80 000	Habitants 250 000

Alors, que demande le peuple?

Dans le cadre de la préparation du plan directeur de Vernier de 1979 (commune comprenant les cités du Lignon, d'Avanchet et de Balexert) l'étude à proprement parler a été précédée de consultations et d'enquêtes réalisées avec la collaboration du Département de géographie de l'Université de Genève. Les souhaits prioritaires des personnes consultées étaient assez significatifs: ils ne demandaient en priorité que des cheminements pour piétons le long du Rhône, à travers les secteurs encore boisés et les espaces habités. Surtout en période de restrictions budgétaires, d'aucuns entrevoient le salut par un «Anschluss» des périphéries à la ville mère. Les habitants des périphéries, par contre, craignent un dirigisme métropolitain pouvant imposer des décisions à leur détriment alors qu'ils préfèrent faire valoir leur revendication auprès de responsables «à portée de main». Ces craintes se justifient surtout durant les années de jeunesse des cités nouvelles avant la réalisation des infrastructures. Dans ce cas, des arrondissements autonomes englobant entre 10 et 20 000 habitants conviendraient assez bien pour donner satisfaction au voisinage.

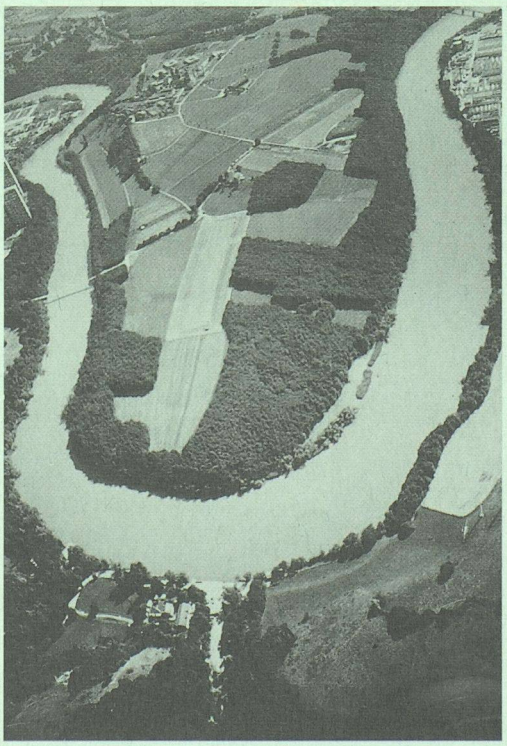

La presqu'île de Loëx
Un paysage unique soustrait au massacre d'une autoroute grâce à une lutte acharnée des habitants et des associations de défense du paysage et du patrimoine

Une administrations autonome décentralisée présente encore d'autres avantages. Prenons le simple exemple du service de la voirie. Dans le cas de prestations insatisfaisantes pour le déneigement ou le ramassage des ordures, les revendications des habitants auront plus d'effet auprès d'une gestion d'élus locaux que d'un service centralisé desservant toute l'agglomération. Beaucoup de villes ou de métropoles sont structurées en arrondissements autonomes regroupés sous une administration centrale. À Genève, par exemple, cette administration centrale est celle du canton. Le problème de la répartition des charges à l'intérieur des agglomérations avait été examiné lors d'un meeting organisé par l'Union des Villes Suisses au début des années 80.
Après différents exposés contradictoires et des velléités on était arrivé à la conclusion qu'en tenant compte des différents paramètres, la disparité entre communes périphériques et villes centrales n'était pas aussi catastrophique. Comme il pouvait apparaître de prime abord, les problèmes devaient être examinés de cas en cas et les solutions devraient jaillir d'un consensus. Une gestion autonome des arrondissements n'exclut pas une administration centrale qui coordonne et coiffe le tout. Dans les années 30, les communes autonomes genevoises des Eaux-Vives et Plainpalais se drapèrent de mairies prestigieuses. A peine terminé les édifices, ces communes fusionnèrent avec la Ville.

Fulvio Moruzzi

LA CHAUX-DE-FONDS: DU PLAN ORTHOGONAL À AUJOURD'HUI

L'histoire de La Chaux-de-Fonds ne peut être dissociée de l'essor industriel et urbain qui caractérise le monde occidental dans la deuxième moitié du 19e siècle. Le «village» de La Chaux-de-Fonds, longtemps tenu à l'écart des grands centres, profite de cette vague de progrès pour devenir une véritable ville; en l'espace de soixante ans sa population sera multipliée par trois.
Au-delà de ce développement spectaculaire de sa population, l'originalité de l'histoire de cette ville est l'ensemble des transformations politiques, économiques et sociales qui s'y opèrent pendant cette période très courte. La Chaux-de-Fonds se forge alors une image et une destinée très spécifiques.
La ville est en effet marquée par la mentalité particulière de ses habitants profondément attachés à leur cité comme ailleurs d'autres le sont à leur terre. L'image de marque doit être défendue sans cesse face aux défis du climat austère, à l'isolement de la montagne et à la fragilité liée à la mono-industrie horlogère. Dans ce contexte, les Chaux-de-Fonniers n'hésiteront pas à innover et à suivre le progrès; ils construiront une ville exemplaire pour montrer aux autres les idéaux et les vertus dont ils se sentent porteurs.

L'implantation et le développement de l'industrie horlogère dans les montagnes neuchâteloises créent une activité dominante qui occupe presque la totalité des hommes et des femmes du pays. Le village se métamorphose en ville, le travail artisanal devient production industrielle. L'histoire de La Chaux-de-Fonds est indissociable de celle des ateliers et des comptoirs qui ont fait sa réputation. En 1870, plus de 55% des personnes actives sont engagées dans le secteur horloger et la cité se développe sur la base de la mono-industrialisation.

Cette industrie très florissante crée relativement peu de fabriques; chaque ouvrier est souvent lui-même un fabriquant indépendant et confectionne, à l'intérieur même de son domicile et parfois avec l'aide des membres de sa famille, la pièce dont il a la spécialité. Ce système de fabrication dispersé dans les habitations et dans de petits ateliers favorisa le développement urbain et fit de La Chaux-de-Fonds le véritable centre horloger mondial. L'image de la ruche, élément central des armoiries de la ville, symbolise parfaitement ce monde actif, surpeuplé, où chaque recoin d'appartement et de cage d'escalier recèle un établi; les rues sont investies par les «garçons livreurs» qui effectuent les échanges de cartons de pièces déjà assemblées ou à fabriquer.

La grande crise de 1876 qui marquera le dernier quart du siècle, symbolise un tournant décisif dans l'histoire de La Chaux-de-Fonds. Cette lourde période ranimera l'esprit de solidarité et d'association. Elle créera surtout une autre perception de la technique et de la fabrication industrielle. Le mode de production «à domicile» devait s'achever; de nouvelles méthodes allaient s'installer. Les découvertes de la concurrence américaine et de la mécanisation firent prendre conscience aux horlogers de la nécessité de fonder des écoles, d'améliorer la fabrication. La machine permettait non seulement d'augmenter de trois à quatre fois la productivité mais aussi de garantir une fiabilité et une précision supérieures.

La force de La Chaux-de-Fonds réside alors dans sa résistance à la création d'une ou deux fabriques qui auraient pu étouffer l'ensemble des autres activités qui faisaient sa richesse. La cité réalisa cette révolution industrielle en douceur tout en maintenant et en développant l'ensemble du tissu industriel urbain. La diversité de la production fut conservée et des efforts importants furent réalisés dans les domaines de la construction et de la formation.

Les bâtisseurs de La Chaux-de-Fonds ont dû se plier à mille contraintes; il fallait faire vite pour absorber le développement anarchique de cette industrie florissante. L'accroissement démographique était étourdissant; il fallait assumer à chacun l'hygiène, le confort, créer des espaces de détente et permettre aux premières manufactures de voir le jour. La ville fut édifiée selon un plan régulateur à l'image d'un «domino» le long de rues parallèles de 1 à 2 km de longueur, espacées de 40 à 50 mètres et coupées à angle droit par des rues transversales tous les 120 mètres environ. Il s'agissait, dans cette trame, de construire en grand nombre des logements peu coûteux et offrant une hygiène et un confort de vie optimum.

Aujourd'hui la force de ce plan orthogonal est toujours très présente et la «ville en damier» a été reconnue d'importance nationale par la confédération en 1984. Ce patrimoine urbain exceptionnel et unique fait l'objet d'une attention toute particulière dans le cadre du nouveau plan et règlement d'aménagement communal. Les relations qu'il établit entre le bâti, les jardins et les voies de circulation procurent toujours à la fin du 20e siècle les mêmes qualités d'habitat que celles génialement planifiées par les concepteurs de l'époque. La Chaux-de-Fonds subit, comme toutes les autres villes, une pression très forte pour l'implantation des nouvelles industries ou des regroupements de fabriques dans sa périphérie. L'essor de la zone industrielle est une évidence et la

désertion des ateliers du centre de la ville en est la conséquence directe. Toutefois, et depuis plusieurs années, la mixité des fonctions à l'intérieur même de la ville correspond à une volonté politique très affirmée. Il reste ainsi possible d'installer des structures artisanales et industrielles non perturbantes pour leur voisinage dans des quartiers d'habitations selon une répartition identique à celle qui caractérisait l'industrie horlogère.

Grâce à une prise de conscience très forte de ses responsables politiques et de sa population, La Chaux-de-Fonds a su, dans les années 80, prendre la décision de réduire son périmètre urbain en même temps qu'elle constatait avec inquiétude la diminution de sa population. Cette mesure acceptée à l'unanimité par le législatif de la ville a eu pour effet de limiter très fortement les velléités d'équipement et d'urbanisation de sa périphérie et de conserver ainsi son magnifique slogan de «ville à la campagne».

A la fin de ce siècle la ville continue à se rénover au niveau de son habitat et de ses infrastructures publiques. Le principe fondamental de la «ville en damier» est sauvegardé et protégé légalement. La structure urbaine est forte; elle doit pouvoir résister aux effets difficilement planifiables des profonds changements de notre société où les notions d'échanges, de communications, de transports et de commerce sont en crise.

Denis Clerc, architecte communal

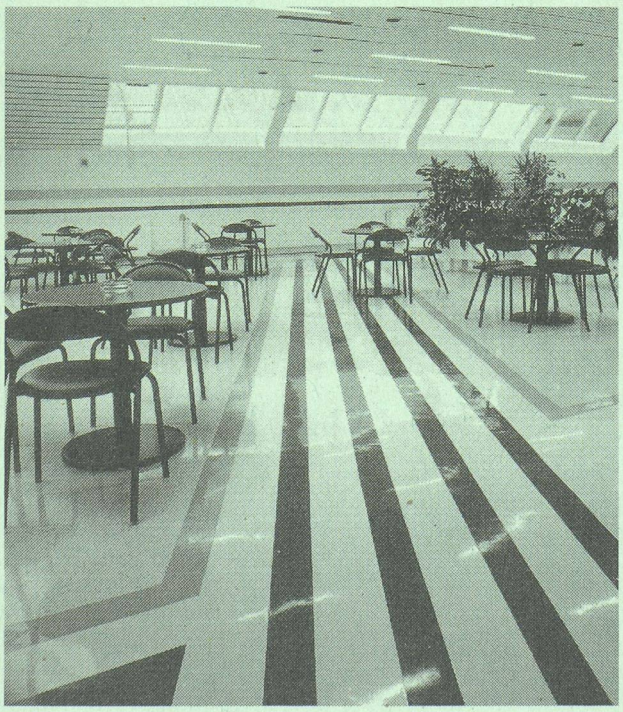

L'assurance d'un sol coulé de qualité

famaflor®

Famaflor SA, Le Grand-Pré, 1510 Moudon, tél. 021/905 34 35

la différence!

L'armoire de chauffage originale SIXMADUN a révolutionné la technique de chauffage. Tout ce qui est bon sera copié! Mais attention aux différences! Demandez toujours l'original.

L'accumulateur, le brûleur, les groupes de chauffage et d'eau chaude sanitaire ainsi que la régulation sont intégrés dans l'armoire!

- production incomparable de l'eau chaude avec échangeur à plaques en acier inox
- toujours de l'eau chaude fraîche
- pas «d'eau chaude du stock», pas de pertes d'un chauffe-eau, pas de danger de germes et de légionelles
- accumulateur intégré pour énergies alternatives
- l'énergie solaire éventuelle peut être utilisée pour l'eau chaude et le chauffage

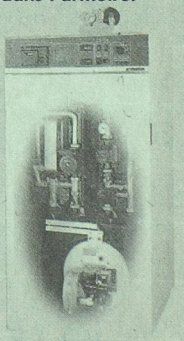

sixmadun

Rue des Pêcheurs 11 1400 Yverdon-les-Bains
Tél. 024 425 33 44 Fax 024 426 04 28

La vraie armoire de chauffage est faite pour le futur!

Demandez notre documentation gratuite pour:

- Armoire de chauffage
- Chaudière mazout ou gaz
- Systèmes solaires
- Dégazeur contrôleur d'eau
- Chaudière à bois
- Pompes à chaleur
- Radiateurs

VILLE, AGGLOMÉRATION ET ASSOCIATIONS DE COMMUNES: EVOLUTION DE LA RÉGION LAUSANNOISE, OU QUAND LA VILLE S'AFFIRME RÉSOLUMENT...

On ne saurait parler de Lausanne et de son développement, aujourd'hui encore, sans repartir dans la réflexion du moment qui a le plus marqué sa croissance et sa dynamique urbaines depuis la guerre, à savoir l'Expo 64. S'il est même devenu banal de s'y référer, un retour sur cet événement constitue pourtant une étape inévitable. Car l'Expo 64 a effectivement permis le décollage économique et politique de toute la région. Grâce à l'Expo Lausanne s'est vue confortée dans son ambition de devenir une vraie ville, soutenue par l'ensemble du pays ou presque, ne manquant en réalité que l'appui des communes de sa périphérie immédiate. L'agglomération lausannoise prenait ainsi corps, mais «à la vaudoise», c'est-à-dire toujours marquée par l'esprit campagnard du Canton et se confondant avec l'image de la «belle paysanne qui a fait ses humanités.»

Sur la lancée de l'Expo 64 et profitant de la mobilisation à laquelle elle avait donné lieu dans sa région, Lausanne se devait de participer de manière très active au grand élan de planification du début des années 80, concrétisé par la CK73, les versions successives de la LAT et la première génération des plans directeurs cantonaux et régionaux. Dès cette époque déjà, en effet, le concept de régionalisation se trouvait très largement dominé par la volonté, exprimée tant au niveau fédéral que cantonal, d'organiser prioritairement en régions les espaces de montagne et de campagne et accessoirement les espaces urbains. Il n'en reste pas moins que la région lausannoise organisée, au sein de la CIURL – Commission intercommunale d'urbanisme de la région lausannoise – prit les devants et fit même figure d'avant-garde, en Suisse romande tout au moins, en se dotant d'un instrument de planification très sophistiqué sur le plan technique. Ce plan directeur devait être formellement paraphé en 1973 par toutes les municipalités de la région. Mais en politique une simple signature ne suffit pas à faire vivre un contrat de ce type. Il faut qu'il soit assorti d'une véritable détermination. Or, dans le cas présent celle-ci se révéla insuffisante et le fameux plan directeur élaboré avec tant de soins n'eût en tout cas pas les effets escomptés, en raison surtout de la rivalité naissante vis-à-vis de la commune centre, de la part des communes périphériques, elles aussi en forte croissance. De son côté, la population, mise à l'écart par l'absence de tout mode de participation, prit la liberté de mettre le plan directeur d'emblée hors-jeu lors d'une célèbre votation sur les comblements du lac à Dorigny.

Cet épisode de l'histoire lausannoise montre bien que l'affirmation urbaine si soudaine de la ville-centre, accompagné notamment par un important report démographique et économique sur les communes avoisinantes, provoque plutôt des réactions de défiance et de jalousie de la part de ces dernières que des manifestations de reconnaissance et des signes de solidarité. A cela il convient d'ajouter encore l'attitude du Canton, à la tête duquel le Conseil d'Etat de l'époque, très jacobin dans l'âme, s'ingéniait à ne considérer Lausanne que comme l'une des 385 communes vaudoises, sans considération pour sa taille et son rôle spécifiques. Arguant des relations plutôt difficiles que, de tout temps et pour des raisons historiques, Lausanne a toujours entretenu avec ses voisines, les communes périphériques saisirent cette occasion pour se liguer contre elle.

Le mouvement fut d'autant plus fort que la crainte de Lausanne et la défiance dont elle était l'objet se trouvaient renforcées par le professionnalisme des membres de son exécutif et l'importance de son administration. Bien outillée pour faire face aux tâches nouvelles et toujours plus complexes incombant aux autorités communales, Lausanne se distinguait des communes plus petites, dirigées par des miliciens moins bien encadrés et craignant ainsi de se faire «manœuvrer» par la ville-centre. Cette crainte entraîna à terme la mort de la CIURL qu'on s'efforça de remplacer au plus vite par une nouvelle structure (crainte du vide?), plus souple dans ses structures, essentiellement en mains des politiques et moins contraignante dans son fonctionnement. C'est ainsi qu'au tournant de la dernière décennie du millénaire (1990) naquit la COREL – Communauté de la région lausannoise. Fragile et finalement difficile à piloter – majorité simple requise pour toutes décisions, sans prise en compte du poids spécifique de chaque commune – la COREL aurait bien pu disparaître rapidement, faute de moyens correspondant aux enjeux rencontrés... Mais deux circonstances pour le moins inattendues l'ont probablement sauvée: le refus du peuple suisse d'adhérer à l'EEE et le démarrage de la crise économique. Ces deux situations, sans rapports directs l'une avec l'autre, ont en effet sans doute fortement contribué à obliger les responsables

politiques de la région lausannoise à poser leur regard au-delà de leurs seuls intérêts communaux immédiats.

C'est en particulier à propos de la promotion économique – domaine délicat s'il en est – que semble s'être opéré le changement de mentalités décisif qui a permis le renforcement de la conscience régionale et de la réflexion intercommunale. Nécessité aidant, la raison l'a finalement emporté et c'est ainsi qu'à l'automne 1997, la COREL reprenait entièrement à son compte la préoccupation de la promotion économique jusque-là principalement gérée par la ville-centre. Mais on notera à ce propos que le changement d'attitudes enregistré ne concerne pas seulement l'accueil réservé par les communes périphériques à cette proposition, mais également la manière dont Lausanne a suggéré d'élargir la collaboration. En mettant à disposition de la région toute l'expérience, le savoir-faire, les contacts et le matériel promotionnel accumulés jusqu'ici, sans demande de passe-droits ou de priorités en retour, elle augmentait considérablement les chances de succès de l'opération. De plus les milieux économiques eux-mêmes, nettement moins sensibles que les représentants de la classe politique aux frontières communales, ont favorisé, au travers de leur conception beaucoup plus globale du développement, l'émergence d'une conscience régionale en rapport avec les besoins du marché. Enfin Lausanne était en mesure d'affirmer ses projets avec plus d'assurance, disposant désormais d'un plan directeur communal d'aménagement.

Cette embellie dans la construction de la région lausannoise, qui se poursuit aujourd'hui encore, ne saurait pourtant perdurer à l'infini. Les faiblesses structurelles de la COREL – lourdeur, lenteur, sous représentation des communes les plus peuplées, etc. n'ont pas disparu et pourraient bien reposer le problème à moyen terme. Par exemple, la tentative de remettre sur le métier une ébauche de plan directeur régional s'est finalement soldée par une simple compilation des différents plans directeurs communaux entre-temps légalisés ou en voie de l'être et une synthèse sur les territoires à enjeux. C'est aussi in extremis que le chef-lieu a pu faire valoir son existence dans ce document. La COREL a certes encore de beaux jours devant elle comme lieu de débat et de réflexion, surtout lorsqu'elle est bien présidée. Mais pour l'action, des instruments nouveaux sont indispensables. Une loi cantonale sur les agglomérations – telle que celle dont s'est dotée Fribourg – pourrait-elle faire l'affaire? La question reste entière, sachant que la situation fribourgeoise n'est pas simplement adaptable à la réalité des agglomérations vaudoises et que l'effort de répartition des charges communes reste extrêmement modeste dans le projet en préparation. Mais sans doute une telle loi reste-t-elle le passage obligé vers une situation nouvelle, sachant que les esprits ne sont pas assez mûrs encore pour envisager des fusions de communes à grande échelle. Pour le reste, la notion même d'agglomération devra bien s'imposer si Lausanne et sa région veulent pouvoir envisager sereinement le passage au prochain millénaire, dont on sait bien qu'il sera européen ou qu'il ne sera pas…

Jean-Pierre Allamand
Pascal Chatelin

travaux publics
Constructions de routes et de bâtiments
Génie civil
Équipements et voirie
Aménagements divers
Locations d'engins
PERRIN Certifications ISO 9002
Siège à Nyon: Tél. 022 364 18 85
Succursale de Bernex: Tél. 022 850 02 90
Succursale de Rolle: Tél. 021 825 46 11

UN PLAIDOYER POUR LA VILLE DANS LE MONDE D'INTERNET?

A l'écoute d'une conférence du prof. Neirynck[1] traitant de la révolution que va induire l'essor des télécommunications, égale à celle que suscita l'invention de Gutenberg, l'auditoire apprend que parmi d'autres changements profonds, la ville deviendrait désormais village.
Il est pour le moins paradoxal, dans une société qui n'a cessé de devenir plus urbaine, après que les aménagistes et les urbanistes du XXe siècle aient haï ou ignoré la ville, que ceux-ci se mettent enfin à la découvrir et à la revaloriser, alors qu'elle semble condamnée par la révolution des moyens pouvant répondre aux besoins de communication qui les avait mises en place.
Ce paradoxe, bien entendu, met les urbanistes en crise. Dans quelle mesure les hommes et les femmes de demain devront-ils encore se rencontrer physiquement, se déplacer? Que subsistera-t-il de notre culture urbaine européenne, qui est une sorte de mise en scène de la société, par ses monuments, ses places, ses enseignes et ses événements, lorsque la nécessité de la ville pour des impératifs de production et d'échange aura disparu? Ne vivons-nous pas déjà, aujourd'hui, un mythe, en identifiant la ville au modèle du XIXe siècle, alors qu'un autre moyen de communication, l'automobile, l'a fait éclater depuis quarante ans? Comment, finalement, dessiner la ville du XXIe siècle, si toutefois elle existe encore?

Ce questionnement vertigineux peut tenter de suivre quelques pistes:
Le mode d'occupation du sol par les établissements humains a, de tout temps, été dicté par les impératifs très techniques du mode de production et d'échange de nature marchande. On peut imaginer qu'il va pouvoir désormais se libérer de ces contraintes et répondre, de plus en plus, à d'autres critères, ceux de qualité de vie, d'échanges sociaux autres que marchands, etc. En effet, la société de demain, c'est aussi une des pistes indiquées par les futurologues, consacrera autant, voire plus de temps aux loisirs qu'au travail.
Si le mode, la production et les échanges de demain sont désormais assurés par les télécommunications, est-ce nécessairement le «village» souvent évoqué par les philosophes de l'INTERNET qui sera la forme des établissements humains ou celui-ci ne correspond-il pas, tout simplement, à un modèle comme un autre, d'ailleurs plus nostalgique que la ville? Si le village répond au besoin d'intimité et de sécurité, la ville représente la diversité, la complexité, la liberté, la créativité. Elle a donc d'autres atouts à faire valoir.
L'occupation du sol doit aussi répondre aux critères de gestion durable du sol. La dispersion totale des établissements humains dans le territoire qui serait possible grâce à INTERNET s'oppose immédiatement à la nécessité de conserver sur notre planète d'autres bases de vie que l'humaine, qui, elles, ne disposent pas à ce jour d'autres moyens qu'un espace suffisant pour se reproduire, mis à part l'agriculture.
Cette même dispersion se heurte également à la grave problématique des transports. Un bref regard sur notre récent passé montre que depuis le développement des premiers moyens de télécommunications, le téléphone on a vu également un essor formidable des possibilités de déplacements la concentration urbaine n'a cessé de se poursuivre, la mobilité physique continue de se développer. Pourquoi les personnes, les entreprises continuent-elles de rechercher le milieu urbain, la rencontre, etc.? Pourquoi les événements comme TELECOM ne peuvent-ils pas se dérouler sur le NET? Il est pour le moins difficile, aujourd'hui d'imaginer une inversion de ce processus. Notre société reste donc confrontée à répondre à ces immenses besoins de contacts. Et plus l'habitat sera dispersé, plus le moyen de déplacement automobile, le plus polluant, le plus irrationnel socialement, sera favorisé.
Ouf! Voilà la ville sauvée! Elle garde toute sa légitimité. Mais il devient plus difficile de lui donner un contenu et une forme. Ceux-ci ne peuvent plus être fondés sur des critères fonctionnels simples ou sur des modèles du passé. Les urbanistes français s'y sont attelés, en rédigeant une «Charte pour l'urbanisme des villes du XXIe siècle»[2]. Leur démarche consiste à considérer la ville en tant qu'héritage culturel et identifier quels sont les valeurs que notre société y trouve ou peut y trouver. Ils reconnaissent toute la complexité du fait urbain, résultat d'un processus social et préconisant, de ce fait une implication importante des citadins dans le processus d'évolution et de gestion du cadre urbain.
Quant à l'apport du NET, on peut le résumer au rôle de plus en plus structurant des réseaux qui couvrent le territoire (ce n'est pas nouveau mais amplifié). Cependant, les maillons qui composent ce réseau ne sont pas égaux, la ville, le fait urbain et sa diversité subsistent.
Dès lors, comment traiter la ville dans le cadre d'un plan directeur? Que propose-t-on dans le canton de Genève?
La ville et ses espaces sociaux, ne peuvent, donc, plus être définis par leurs caractéristiques bien connues du XIXe siècle: distinction claire entre ville et campagne, continuité et densité du bâti, centre unique, espaces publics, monuments, etc. Ce sont donc des

[1] Organisée le 28.1.99 par l'observatoire technologique du Canton de Genève.
[2] Edité par la société française des urbanistes, avril 1998.

concepts plus complexes, plus divers, à des échelles territoriales variées qui permettent de cerner le fait urbain. La centralité, les lieux d'échanges et de rencontres entre les citadins. Ces lieux se développent à proximité des nœuds de communications, où les usagers deviennent piétons, créant une ville discontinue mise en réseau. La maîtrise de la qualité de la forme urbaine qui les accueille a souvent été négligée. On ignorait cette ville en formation en concentrant les efforts sur la réhabilitation ou la nostalgie de la ville du XIX[e] siècle. Aujourd'hui, se pose l'exigence de cette maîtrise.

Néanmoins, la connaissance de l'histoire de la formation des villes nous enseigne que les concepts de centralité ne sont pas nouveaux. Pour se greffer à la ville existante, leur mise en place, leur configuration doivent s'inscrire dans les logiques historiques du territoire.

Il apparaît que le fait urbain d'aujourd'hui est polycentrique. Pour cela, il faut dépasser une image mythique de Genève qui a la vie dure: centre urbain compact, petite ville sans banlieue, sans ancrage territorial régional, mais cultivant de préférence des relations avec le vaste monde. Par ailleurs, le fait urbain dépasse dans sa logique, les limites institutionnelles, celles des communes, celles du Canton et celles du pays.

Il apparaît encore que les structures de centralités se composent à des échelles diverses du territoire, en fonction, notamment, des moyens de communication qui les tissent.

Au moins trois d'entre elles peuvent être considérées:

- l'agglomération urbaine de Genève avec ses centralités;
- la région urbaine transfrontalière multipolaire;
- le réseau des villes suisses et de Rhône Alpes.

Développons les deux premières d'entre elles:

L'AGGLOMÉRATION URBAINE

Le plan directeur propose un schéma d'aménagement cohérent de son espace urbain central, qui recouvre la Ville de Genève et une dizaine de communes adjacentes. Pour en promouvoir la qualité, il considère le paysage urbain dans sa diversité.

Il traite préférentiellement les lieux particuliers de l'espace urbain que sont les pôles, les centralités et les axes urbains. Souvent situés aux carrefours des réseaux de communication. Ils sont caractérisés par une concentration de points de services et de lieux de formation ou d'éducation (commerces, équipements publics, interfaces de transports, etc.). Ils structurent le «paysage urbain», dont ils constituent les points de repères. La qualité de leur architecture et la fonctionnalité de leur aménagement influencent la perception de la ville dans son ensemble. Les centralités linéaires que sont les axes urbains se développent souvent sur d'anciens tracés historiques, voies constitutives et ordonnatrices des quartiers. Il s'agit de mettre en valeur leur fonction d'échanges, d'y privilégier la circulation de desserte, les transports publics et les déplacements piétonniers.

Si les pôles et centralités urbaines sont des lieux de concentration urbaine (à tous égards), le paysage urbain est également structuré de vides, en particulier le maillage vert qui se superpose, pour l'enrichir, aux réseaux des centralités et contribue au développement durable de la ville. Genève est dotée d'un ensemble de pénétrantes vertes, qui s'insèrent en étoile dans l'espace urbain et présentent des paysages remarquables, offrent un cadre favorable aux activités de détente. A l'intérieur du tissu bâti, les différents espaces publics, notamment les parcs, sont également une composante essentielle de l'espace urbain et répondent à des besoins multiples. Grâce à la création de liaisons pédestres avec les équipements publics et à leur connexion aux quartiers faiblement urbanisés et présentant une forte densité arborée, l'ensemble constituera un maillage vert de l'agglomération.

LA RÉGION URBAINE

Genève, de par son histoire et sa politique d'aménagement du territoire a, jusqu'à ce jour, gardé les qualités d'une ville compacte. C'est la concertation transfrontalière qui a montré l'existence d'une urbanisation plus éclatée et diversifiée dans son aire d'influence. Ce territoire est, en effet, ponctué de localités et de leurs centres traditionnels, multifonctionnels,

ZSCHOKKE LOCHER

FEHLMANN

Parois moulées – Pieux forés – Parois berlinoises – Ancrages – Parois clouées
Micropieux – Injections – Sondages – Abaissement de nappes
Pousse-tubes – Microtunneliers – Jetting – Colonnes ballastées

ZSCHOKKE LOCHER – Travaux spéciaux
FEHLMANN TRAVAUX HYDRAULIQUES SA: Filiale de ZL

Route de la Venoge 10
1026 Echandens/VD
Tél. (021) 703 66 00
Fax (021) 703 66 01

Ch. Isaac - Anken 10
1219 Aïre/Genève
Tél. (022) 979 33 00
Fax (022) 979 33 11

ainsi que de pôles spécialisés (affaires, recherches) d'un type nouveau, se greffant sur les nœuds de transports.
Cette réalité a provoqué l'émergence du modèle d'agglomération multipolaire. Celui-ci était propre à construire cet espace cohérent sans gommer les diversités, ni la frontière et à requalifier la périphérie de Genève.
Dans ce schéma multipolaire, le centre urbain de Genève qui regroupe un ensemble important de fonctions motrices est confirmé comme le cœur de l'espace.
Il faut prendre acte de l'importance d'un certain nombre de centres périphériques situés dans le canton de Genève, en France voisine et dans le canton de Vaud et d'organiser la complémentarité entre eux et avec le centre. Ceux-ci peuvent accueillir certaines fonctions régionales, voire internationales. L'organisation de ce système ne vise pas à délocaliser les richesses du centre vers la périphérie mais d'organiser un ensemble urbain ayant globalement une valeur ajoutée.
Cette organisation urbaine appelle la mise en place d'un réseau multimodal de transports, en cohérence avec le projet multipolaire. Il est composé d'un réseau urbain en étoile atteignant le premier pôle transfrontalier et d'un réseau plus lointain par chemin de fer. Un point important est l'aménagement des interfaces entre modes de transports qui coïncident avec les pôles d'échange dans les centres périphériques.

LA MISE EN ŒUVRE: LES PÉRIMÈTRES D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉS

Ces divers lieux centraux sont parmi les espaces les plus stratégiques pour le devenir de la ville car ils contribueront à lui donner son image future. Ils requièrent un effort d'aménagement à un niveau plus fin, par exemple, le projet urbain. Le plan directeur propose d'en faire des périmètres d'aménagement concerté dans le but d'inscrire leurs transformations futures dans un cadre négocié, s'articulant aux enjeux globaux de la ville.
Certains de ces périmètres sont de caractère transfrontalier ajoutant un intérêt supplémentaire à la démarche.
Quatre d'entre eux représentent la mise en valeur de centralités urbaines, à cheval sur la frontière. Ils sont étudiés, en saisissant l'opportunité de la réalisation d'infrastructures de transports qui leur donneront une impulsion de départ. Cette action est symbolique à plusieurs égards. Ils peuvent devenir par leur contenu (CERN, Aéroport) des symboles de la dimension européenne voire mondiale de l'espace genevois.
C'est dans ces démarches opérationnelles que la mobilisation d'un ensemble d'acteurs composant la société prend toute son importance. C'est ce que proposent les auteurs de la Charte du XXIe siècle.

Sophie Lin
Cheffe du service du plan directeur cantonal - Genève

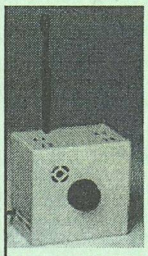
Homologué OFCOM
Rien n'échappe au
VIDEO TOP DETECTIVE
Mini caméra cachée sans fil
avec magnétoscope 24 H.
VOL & VANDALISME
C'EST FINI !!!
VENTE ou LOCATION
Pour tous renseignements
Tel: (022) 349 01 01
Alarme Sécurité
CH 1224 - GENEVE
Dépt. Home Vidéo
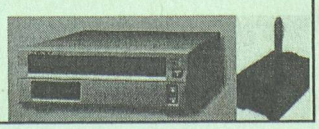

AGENDA

On nous annonce d'importantes manifestations ASPAN pour 1999:

Le 11 mars à Bulle (Fribourg)
Journée d'étude sur le thème:
«Comment financer le développement de l'urbanisme?»

A fin mai, dans un lieu qui reste à définir:
«Conséquences pour l'aménagement des résultats du vote du 7 février sur la révision de la LAT»

Le 27 mai à Neuchâtel
«Conceptions et plans directeurs cantonaux»

Le 29 septembre à Delémont
«New public management et collaboration intercommunale dans le domaine des constructions».

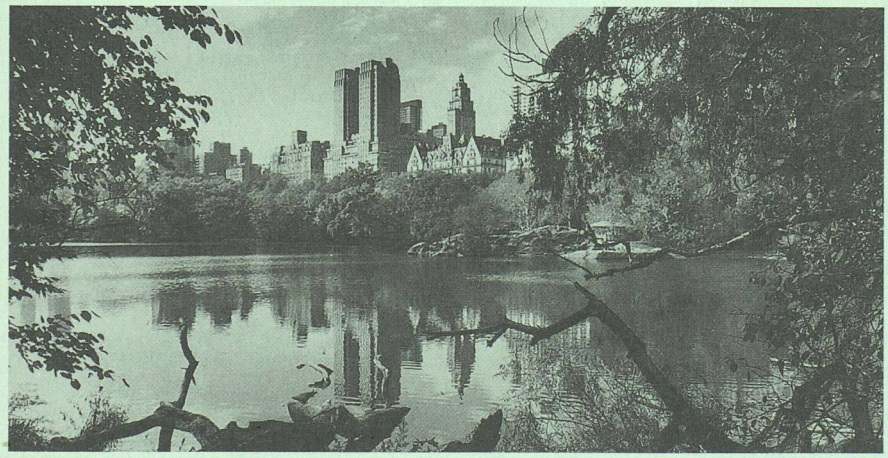

La Ville-jardin *Photographie Michel Jaques*

LES CAHIERS SUR INTERNET

Les usagers d'INTERNET peuvent désormais lire les cahiers de l'ASPAN-SO sur le réseau en commutant sur:

http://ecolu-info.unige.ch/ASPAN

L'essayer, c'est l'adopter!

PUBLICATIONS

Nous avons trouvé plusieurs ouvrages traitant du thème de ce cahier:

- Dans **«Le Temps»** du 16.12.98: Deuxième conquête de la périphérie, par Anni Stroumza.

- Aux Presses polytechniques et universitaires romandes:
  – **Raisons et déraisons de la ville,** approche du champ urbain **(1996) Christophe Jaccard, Martin Schuler et Michel Bassand:** un ensemble d'opinions rassemblés sous les sous-titres suivants: Globalisation, Localisation, action, gestion et mutations.

  – **Concurrence territoriale et réseaux urbains, (1995), Angelo Rossi:** Par effet des profondes mutations dans la structure économique dans l'organisation de la firme ainsi que par effet des développements dans les infrastructures de transports et des télécommunications des deux dernières décennies, l'armature urbaine de la Suisse est en train de changer.

... Ainsi que deux fascicules:

- Dans le **DISP 134** (1998): **Innover en aménagement du territoire:** propositions et questions à l'intention des aménagistes, **Michel REY:** une réflexion sur le rôle des aménagistes entre 1970-1990 et entre 1990 et 1998.
- **IREC,** rapport de recherche N° 108: **La métropole lémanique et la Suisse romande** (1992): Jean-Philippe Leresche, Dominique Joye et Michel Bassand: «Voulons-nous laisser se creuser les inégalités liées au phénomène métropolitain avec le développement d'un espace romand à deux vitesses ou voulons-nous réfléchir à un projet collectif qui concerne l'ensemble de la région?»

Enfin, nous venons de recevoir l'ouvrage **«Le réaménagement des territoires bâtis, une tâche prioritaire de l'urbanisme d'aujourd'hui»** paru à l'**Office fédéral des questions conjoncturelles** (1996). Il s'agit des conclusions du programme d'impulsions sur l'entretien et la rénovation des constructions, programme auquel l'ASPAN-SO a participé par l'organisation de quatre séminaires.

Une question centrale à laquelle répondent les auteurs de l'ouvrage: Les collectivités publiques doivent rompre avec cette pratique quasi généralisée de traiter les dossiers ponctuellement, objet par objet. Pour maîtriser l'évolution qui s'amorce, elles ont tout intérêt à se doter de véritables stratégies de revitalisation du patrimoine bâti public et privé et à assumer la direction des opérations, sans en négliger les aspects promotionnels.